

Palestine

Solidarité

71

janvier 2020 | 3 €

Dans ce numéro

- 2** Une semaine AVEC LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS AU LIBAN
- 4** CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la résistance populaire palestinienne
- 6** PAROLES PALESTINIENNES à propos de la conférence
- 7** CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS des ateliers
- 8** UNE DÉLÉGATION D'ÉLUS DE LOIRE-ATLANTIQUE en Palestine
- 10** RENOUVELER ET RENFORCER NOS COOPÉRATIONS avec les universités palestiniennes
- 12** TOUR DE FRANCE d'Amal et Samar
- 15** LES CORPS, MONNAIE D'ÉCHANGE et outils de punition collective
- 16** TRUMP : LIQUIDER LA QUESTION PALESTINIENNE, en finir avec le droit international
- 18** La Palestine, LABORATOIRE POUR LA SURVEILLANCE DE MASSE ET MARCHÉ JUTEUX
- 20** LA DÉCISION DE LA CJUE SUR L'ÉTIQUETAGE : un succès dont nous devons prendre la mesure
- 25** RÉSOLUTION MAILLARD : une mobilisation exemplaire
- 27** LE CHAR et l'olivier
- 28** NOUS N'OUBLIONS PAS Gaza
- 30** PARRAINER UN ENFANT : un geste politique
- 31** ÉCHOS DU CN de décembre

Tirer les leçons de nos succès

Le 12 novembre, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a confirmé l'obligation d'étiquetage conforme des produits des colonies; le même jour, la « résolution Maillard » était mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour le 3 décembre.

Le premier événement marque un pas clair et important vers un refus réel, et non plus seulement proclamé, de toute complicité avec la colonisation des territoires occupés par Israël en 1967, un pas qui devra se prolonger au plus vite par l'interdiction totale de l'importation des produits de ces colonies. L'AFPS y a contribué par son action constante, et c'est un groupe local de l'AFPS qui avait, au départ, épinglé le producteur de vin à l'origine du litige. Cette victoire est avant tout celle de notre constance, et c'est la première leçon que nous pouvons en tirer.

Quant au vote, le 3 décembre, d'une résolution « approuvant » la définition manipulée dite « IHRA » de l'antisémitisme, devons-nous le considérer comme un échec? Assurément non: la profonde division de la majorité sur ce texte, et surtout l'exclusion des « exemples » par le porteur de la résolution lui-même, sont des succès réels, que nous avons remportés avec nos partenaires, et dont nous devons savoir tirer parti. Il faudra toujours rappeler et citer les mots prononcés par Sylvain Maillard à la tribune: « *notre résolution, qui exclut les exemples de l'IHRA...* ».

De ces six mois de mobilisation, nous pouvons retenir trois leçons.

La première, c'est que le combat que nous menons pour les droits du peuple palestinien est maintenant global. C'est la même stratégie israélienne qui s'attaque à tous les moyens d'existence du peuple palestinien, l'enferme sous blocus, le prive de ses droits, revendique l'annexion de son territoire et veut détruire l'UNRWA, et qui cherche dans le même temps à faire taire les critiques en faisant peser sur celles-ci le soupçon d'antisémitisme. Ce sont souvent les mêmes personnages, Netanyahu lui-même et

son ministre de la stratégie Gilad Erdan, que l'on retrouve sur les deux fronts.

La deuxième, c'est que sur ce terrain nous sommes avant tout face à une guerre de propagande. Aucune loi ne réprime spécifiquement l'antisémitisme, comme aucune loi n'interdit l'appel au boycott. Les exemples qui ont été exclus de la résolution de l'Assemblée nationale n'avaient déjà pas été adoptés par l'IHRA en 2016. Mais la propagande joue sur l'ambiguïté pour faire entrer le soupçon dans les têtes. À nous de rester forts, convaincants, et de rappeler sans arrêt la vérité.

La troisième leçon que nous devons enfin en tirer, c'est celle de l'anticipation. Nous avons eu la chance de ne pas être pris cette fois par surprise, le calendrier parlementaire nous a donné six mois, et les résultats sont au niveau du temps que nous avons eu pour expliquer et convaincre. Vis-à-vis des prochains coups qui ne manqueront pas d'arriver, il est de la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous d'être constamment en veille.

Notre combat se déroule désormais sur trois fronts: vis-à-vis de l'opinion et des lieux de pouvoir pour promouvoir les droits du peuple palestinien, par notre solidarité concrète et nos multiples liens avec la société palestinienne, et enfin notre combat, en France, pour la liberté d'expression et d'action citoyenne.

Nous continuerons à mener notre combat dans le rejet total de toute forme de racisme et dans les alliances les plus larges possible. Pour l'année 2020, après les succès de 2019 – renforcés par la récente décision de la Procureure de la Cour Pénale Internationale –, nous travaillerons à de nouvelles victoires pour les droits du peuple palestinien, forts de nos valeurs de respect du droit, de liberté et d'égalité. À nos succès de l'année 2020!

Bertrand Heilbronn, 24 décembre 2019

Une semaine avec les réfugiés palestiniens au Liban

Du 23 au 30 octobre 2019, 12 membres de l'AFPS de Lorraine Sud se sont rendus dans les camps de réfugiés palestiniens du Liban. L'AFPS de Lorraine Sud soutient financièrement depuis 1996 le jardin d'enfants de Najdeh dans le camp de Chatila à Beyrouth et depuis 2019, la réhabilitation du jardin d'enfants de Najdeh dans le camp d'Ain El Helweh à Saïda.

Comme on le dit aussi des voyages en Palestine, aller sur le terrain vaut tous les discours sur la question. Les participants ont été marqués par le contraste entre la situation générale des Palestiniens dans les camps et le travail extraordinaire des associations qu'ils ont rencontrées, en l'occurrence Najdeh et Beit Atfal Assoumoud, qui sont les deux partenaires de l'AFPS au Liban.

Ceux qui avaient participé à des missions précédentes ont pu mesurer la dégradation de la situation du fait notamment de trois facteurs : la restriction des moyens de l'UNRWA, l'afflux des réfugiés de Syrie depuis 2011, et les mesures restrictives prises par le gouvernement libanais en juillet 2019 sur l'emploi des étrangers. Cette dégradation est particulièrement visible dans les camps de Beyrouth, Chatila et Borj El Barajneh.

Dans cette situation où l'horizon est totalement bouché, notamment pour les jeunes, ces associations jouent un rôle essentiel pour maintenir l'espoir. Leurs centres sont de véritables oasis de lumière au milieu de la misère des camps.

Nous avons visité les camps de Beyrouth (Chatila et Borj El Barajneh), de Tyr (El Buss, Borj El Shemali, Rashidieh) et de Saïda (Ain El Helweh). En raison des blocages de routes et des manifestations en cours, la délégation n'a pu se rendre ni dans les camps du Nord, ni dans la Bekaa. Et des responsables de l'UNRWA, avec lesquels nous avons rendez-vous, ne se sont pas déplacés.

La visite de Chatila a été un choc : immeubles décrépis, ruelles étroites et sombres, peu aérées, ordures ici et là, donnent une sensation d'étouffement.

Pourtant les centres des associations sont propres et pimpants. Leurs responsables, les animateur(trice)s, salarié(e)s ou bénévoles, nous ont frappés par leur dynamisme et la foi dans leur action auprès des enfants et des adultes, malgré les difficultés et les lourdes incertitudes pour l'avenir. « Nous ne voulons pas nous plaindre, nous recherchons la

dignité et nous voulons accompagner nos enfants dans ce sens. La liberté, c'est de respirer et d'apercevoir la lueur par le petit trou de la serrure. Le plus important, le droit au retour, c'est un rêve, comme une fleur qu'on cultive, un rêve qui peut un jour se lever. »

Outre la formation professionnelle, chaque association continue de développer des projets originaux, avec une pédagogie active et novatrice qui engage son public à l'action et vise à désamorcer les situations de violence.

Les enseignants de l'UNRWA croient à leur mission malgré des classes de plus en plus chargées et la baisse des moyens.

Beit Atfal Assoumoud et Najdeh s'appuient aussi sur des actions culturelles : chants, danses, musique, broderie traditionnelle pour promouvoir l'identité de ces Palestiniens qui n'ont jamais pu fouler le sol de leur pays d'origine.

Signalons aussi le soutien psychologique pour les ados et les femmes. Deux d'entre elles ont accepté de nous accueillir dans leur foyer et de témoigner. Ces femmes seules, veuves ou divorcées, mariées trop jeunes à des maris âgés, en charge d'enfants, manquant de ressources à cause du chômage subissent une double peine, celle d'être réfugiées et celle d'être femmes, c'est-à-dire contraintes au mariage précoce et à la violence. Ce contre quoi milite Najdeh.

Au sud, à Ain Al Helweh, nous avons pu constater que l'argent envoyé par l'AFPS avait permis la rénovation des locaux du jardin d'enfants de Najdeh. La cour de récréation du jardin est surplombée par le mur d'enceinte du camp, un mur hérissé de barbelés. Si on ajoute que les entrées du camp sont gardées par l'armée libanaise, le message est clair pour les Palestiniens : ils ne sont pas chez eux au Liban.

Nous avons constaté l'énergie des habitants qui réalisent des projets grâce à des microcrédits associatifs.

Des jeunes ont pris part à des actions : sécuriser un réseau électrique dangereux, et prévenir la violence et la toxicomanie, qui menacent la communauté.



Salle de classe du jardin d'enfants de Najdeh dans le camp de Borj El Shemali, rénové avec l'aide du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

À Beyrouth, nous nous sommes recueillis devant le mémorial de Sabra et Chatila (entre 3 000 et 5 000 victimes tuées par les Kataëb [Phalangistes libanais] en 1982 avec la complicité de l'armée israélienne). L'entrée en est discrète et donne sur une cour de terre nue où picorent des volailles...

Enfin, au camp de Borj el Shemali nous avons retrouvé une femme originaire de El Khalsa, village palestinien rasé, remplacé aujourd'hui par la ville israélienne de Kyriat Shmona, jumelée avec Nancy. Âgée de six ans en 1948, elle se rappelle précisément comment, de nuit, sa famille a été chassée de la maison par les forces armées sionistes. Elle a dû partir pieds nus sur les chemins caillouteux. Des membres de sa famille ont été tués lors de cet exode. Un démenti absolu du récit que nous avait fait le guide israélien lors de notre visite du musée de Kyriat Shmona « Ils avaient préféré partir ».

Les responsables des associations nous ont dit combien nos visites sont précieuses pour eux. « À chaque fois

que nous gagnons un ami nous nous rapprochons de la Palestine! ». Ils espèrent que cette mission pourra déboucher sur des projets tels que l'aménagement de lieux où les jeunes puissent se retrouver.

Nous leur avons proposé des rencontres entre mouvements d'éducation populaire français et enseignants palestiniens. Les responsables de Najdeh nous remercient de ne pas avoir annulé le voyage malgré les événements en cours au Liban. Elles attendent de nous que nous témoignions à la fois de la gravité de leur situation et de leur résistance inébranlable. ■

Philippe Plane, Annie Wallis
et Evelyne Rochotte-Daou

Conférence internationale de la résistance populaire palestinienne

« Unis dans la lutte : ensemble pour construire une stratégie nationale et internationale pour la résistance populaire afin d'en finir avec la colonisation et l'apartheid »

C'est un véritable défi que s'étaient lancés les acteurs de la résistance populaire il y a un an : réunir les composantes de la résistance populaire, les comités, le mouvement de solidarité pour définir une stratégie commune afin d'être le plus efficace possible face à l'occupation et à l'apartheid israélien. Ce rendez-vous s'est tenu du 24 au 26 octobre 2019, dans le camp de réfugiés d'Al Fara'a, non loin de Tubas en Cisjordanie.

Après des années difficiles dues à une répression féroce et à une trop grande dispersion, la nécessité de s'unir et de déterminer une stratégie commune était incontournable pour les organisateurs : prendre en compte la diversité des actions de résistance populaire, renforcer les liens entre les différentes organisations ou comités et prendre en compte les initiatives de tous afin de mobiliser toutes les énergies et de renforcer les liens avec le mouvement de solidarité.

Des années de rapprochement des différentes composantes de la résistance populaire depuis 2013, des mois de construction d'un comité d'organisation composés de personnalité issus du PSCC (Comité de coordination de la lutte populaire), de STW (*Stop the wall*) ou de comités indépendants : pour finir, une équipe de 25 à 30 personnes, soudée, rejointe dans la dernière ligne droite par la Commission de l'OLP de résistance au mur et à la colonisation.

Environ 300 personnes ont assisté à la conférence sur les deux jours. Étaient représentées, des organisations de femmes, d'agriculteurs, de défenseurs des droits humains, de 25 à 30 comités de résistance populaire dont ceux de Tulkarem, Bil'in, Nil'in, Al-Masara, Naplouse, Burin, Nabi Saleh, Bethléem, Hébron, Yatta, Vallée du Jourdain et Jérusalem.

À noter la présence des « *Youth of Sumud* » (garçons et filles), organisation née dans les collines du sud d'Hébron mais regroupant des jeunes de toute la Cisjordanie.

Environ 80 « internationaux » étaient présents : Espagnols, Italiens, Français, Écossais, Anglais, Coréens... Une délégation de l'AFPS était présente à Al Fara'a dont son président et sa vice-présidente, une membre du bureau national,

quatre membres du Conseil national et des adhérents de groupes locaux.

La première journée

Elle était consacrée à une séance de prises de paroles très formelles de politiques et officiels, puis à des tables rondes sur la perception de la résistance populaire par les politiques et sur la solidarité internationale.

Au-delà des prises de paroles des politiques, il faut noter que sont intervenus des Palestiniens de tous les horizons : Palestiniens d'Israël, de Jérusalem, réfugiés et en duplex une femme de Gaza et qu'il est très exceptionnel que les Palestiniens de tous les horizons se retrouvent ensemble.

Un moment très fort avec l'intervention de Um Nasser Abu Humid, mère de quatre prisonniers politiques, dont la maison avait été détruite la nuit précédente. On a pu sentir le profond respect de toutes et tous pour cette femme incarnant la résistance et la détermination face à l'occupation.

La table ronde sur la position des politiques sur la résistance populaire a clairement laissé voir que les « populaires » – comme ils se nomment eux-mêmes – sont lassés des discours et attendent des actes de la part des politiques.

Celle sur la solidarité internationale a été l'occasion d'échanges riches entre Palestiniens et membres du mouvement de solidarité : rappeler l'importance des liens qui nous unissent dans un même combat pour la liberté et l'égalité des droits, la nécessité des témoignages, l'indispensable soutien aux nombreuses actions de la résistance populaire pour empêcher la confiscation des terres et aider chacune et chacun à rester sur sa terre. Ce fut l'occasion pour l'AFPS d'expliquer notre stratégie en matière de BDS et les victoires que nous avons obtenues.

La deuxième journée

C'était la plus importante pour les organisateurs : elle était consacrée à des ateliers pour construire la stratégie de la résistance populaire et celle du mouvement de solidarité. Chacun a pu y prendre la parole et apporter sa pierre à l'édifice. L'AFPS a participé à l'ensemble des ateliers. Vous trouverez les recommandations issues de ces ateliers en page 7.

Le troisième jour

Il était consacré à une action dans la vallée du Jourdain qui consistait à investir un avant-poste (colonie sauvage, considérée comme illégale y compris par Israël) non loin de Bardala et à y dresser le drapeau palestinien. Ces colons fanatiques terrorisent les communautés bédouines du secteur et la résistance populaire voulait leur signifier qu'ils ne pouvaient pas agir ainsi impunément. Selon nos partenaires, jamais une telle action n'avait été menée.

Plus d'une centaine de personnes y ont participé, de nombreux « internationaux » et des Israéliens anticolonialistes – essentiels dans leur fonction de protection – des photographes palestiniens et des secouristes.

Cette action s'inscrit dans les nouvelles formes d'actions commencées en 2013 avec le village de tentes de Bab al Shams dans la zone E1. Elles visent à montrer la détermination des Palestiniens à réinvestir la terre volée. Cette action symbolique fut couronnée de succès : le drapeau palestinien a flotté sur un baraquement de cet avant-poste.

Cette action a aussi été l'occasion de prendre la mesure de l'acharnement de l'armée israélienne contre la résistance palestinienne. Prise par surprise, elle n'est arrivée qu'au moment de la dispersion. Une vingtaine de personnes ont été arrêtées et conduites au poste de police d'Ariel pour y être interrogées avant d'être relâchées. Parmi elles, neuf internationaux dont cinq Français, des anticolonialistes israéliens, des Palestiniens, les chauffeurs des bus. À noter que neuf journalistes et photographes ont été arrêtés. Ils ont été libérés mais leur matériel a été confisqué. Le droit à l'information, comme tant d'autres, est foulé aux pieds par Israël.

La forte présence d'internationaux et d'Israéliens anticolonialistes a permis d'empêcher l'arrestation selon nos partenaires de plusieurs Palestiniens. Pendant plusieurs heures l'armée d'occupation s'est déployée dans le secteur en vain.

Dans les jours qui ont suivi, l'armée d'occupation a mis en place des points de contrôle volants afin de tenter d'arrêter des personnes ayant participé à l'action. >>>19



Ambiance dans la salle pendant la conférence, première journée

Paroles palestiniennes à propos de la conférence

Samar Hawash est une des responsables du PWSD (cf. article page 12 sur la tournée en France). Elle vient de Naplouse. Elle a participé à la conférence internationale de la résistance populaire au camp de Fara'a fin octobre, sans en être une des organisatrices. Elle a accepté avec beaucoup d'intérêt pour notre revue, de nous y faire part de ses impressions.

J'ai eu la chance de participer à la Conférence internationale pour la résistance populaire en Palestine. À mon avis, l'importance de la conférence réside dans le fait qu'elle a permis d'unifier et de coordonner les efforts du peuple palestinien. Mais aussi de formuler des recommandations pour dynamiser le mouvement populaire, tant au niveau local qu'international (mouvement de solidarité avec la cause palestinienne ou communautés palestiniennes partout dans le monde).

Le plus grand défi réside dans la mise en œuvre des recommandations de la conférence d'une manière collective pour permettre un grand mouvement de résistance populaire face à l'expansion des colonies et aux délits des colons et à l'occupation.

Elle redynamise la résistance populaire en lui donnant un rôle stratégique pour la lutte du peuple palestinien comme outil majeur capable de faire face à l'occupation et à l'expansion de la colonisation.

Elle marque également l'amarce d'une stratégie populaire structurée et l'émergence de convergences entre les militants « populaires » et les politiques contre l'occupation. Cela se traduit par la formulation d'un ensemble de principes et de grandes lignes afin que les partis et les forces palestiniennes se retrouvent autour d'un projet de résistance populaire...

De nombreux aspects de la conférence sont positifs :

Le nombre de participants venus de différentes régions de la Cisjordanie démontre un large rassemblement public autour du concept de résistance populaire comme outil majeur ayant prouvé son efficacité à toutes les étapes de la lutte nationale palestinienne,

La participation de délégations du mouvement de solidarité à la conférence a renforcé l'esprit de solidarité avec notre cause nationale en l'absence de protection du peuple palestinien par la communauté internationale.

Cela s'est passé à un moment où nous avons le plus besoin de mettre en évidence la responsabilité de l'occupant pour ses crimes. Dénoncer les crimes contre notre peuple et le déni permanent de notre droit à l'autodétermination

en tant que Palestiniens et exiger le retrait d'Israël des territoires occupés depuis juin 1967 et la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, tout en garantissant le droit des réfugiés palestiniens à rentrer chez eux d'où ils ont été déplacés, conformément à la résolution 194 du Conseil de sécurité.

Cependant, de mon point de vue, l'un des problèmes est la participation massive aux travaux de la conférence de membres d'organisations gouvernementales. C'était particulièrement évident dans les premières prises de paroles. Malgré ma profonde conviction de la nécessité de coordonner les efforts entre le niveau officiel et le niveau populaire, je pense qu'un espace suffisant devrait être maintenu pour l'action militante afin qu'elle ne se dilue pas.

Le concept de résistance populaire implique qu'elle maintienne son indépendance pour sa stratégie et ses prises de décision. La résistance populaire ne doit pas dépendre de l'agenda du gouvernement qui oscille entre le renforcement de la lutte nationale et la préservation des accords signés avec Israël. ■

MS

Retrouvez sur le site de l'AFPS des informations sur la résistance populaire

- › Les panneaux d'expositions
- › Les actions de protections mises en place par la résistance populaire et soutenues par l'AFPS
- › Les articles parus dans Pal Sol
- › Les comptes-rendus de tournées, de conférences ou de rencontres avec les acteurs de la résistance populaire
- › Votre groupe local souhaite en savoir plus : n'hésitez pas à écrire !
- › C'est très volontiers que nous pourrions vous présenter une situation en évolution permanente.

Conclusions et recommandations des ateliers

Atelier 1 — rôle des Palestiniennes dans la résistance populaire (RP)

PROPOSITIONS :

- › Accroître la participation, l'implication des femmes dans la RP, en particulier à Jérusalem, dans la vallée du Jourdain et dans la bande de Gaza.
- › Développer différentes formes de RP des femmes.
- › Soutenir les prisonnières.
- › Sensibiliser les femmes aux lois et traités afin qu'elles soient informées de leurs droits, en particulier lorsqu'elles ou leurs enfants sont arrêtés.
- › Soutenir les Palestiniennes de Jérusalem dans leur résistance quotidienne.
- › Avoir une définition claire de la normalisation.
- › Organiser une conférence sur la RP tenue par les femmes.
- › Essayer de surmonter les restrictions des traditions et de la religion limitant le rôle des femmes dans la RP.
- › Suggestions de mise en œuvre :
- › Recenser les violations des droits humains et signaler ces violations aux niveaux local et international.
- › Former un comité national pour les femmes afin d'assurer le suivi des campagnes nationales et internationales de soutien aux femmes prisonnières.

Atelier 2 — international : dénoncer la politique d'Israël

Politiques sécuritaires, commerce des armes, soutien aux régimes oppressifs.

PROPOSITIONS :

- › Partager des informations, faire des recherches et des enquêtes.
- › Organiser des conférences, des manifestations internationales pour dénoncer la politique israélienne (Journée internationale pour un monde sans mur)
- › Se mettre en réseau avec des mouvements résistants à des régimes oppressifs.
- › Campagne, plaidoyer et lobbying auprès des gouvernements et entreprises pour qu'ils rompent les relations et les partenariats avec Israël.

Atelier 3 - les attentes de la résistance populaire par rapport à la solidarité internationale

PROPOSITIONS :

- › Augmenter le nombre de délégations internationales en Palestine et assurer une présence constante en zone C.

- › Développer un réseau d'information et la diffusion de l'information à l'international.
- › Investir dans la zone C en fournissant des ressources matérielles.
- › Éviter l'argent des politiques / préférer les fonds indépendants de groupes de solidarité.
- › Favoriser l'esprit de résistance soumod et les petites initiatives locales.
- › Faire pression sur les gouvernements étrangers en organisant davantage de campagnes.
- › Campagne contre les entreprises investissant en Israël.
- › Coordonner les actions de solidarité.
- › Renforcer les liens avec les syndicats
- › comment poursuivre dans les différents pays les crimes de colons violents binationaux
- › Organisation de tournées à l'étranger.
- › Faire connaître le récit palestinien à l'étranger.
- › Agir en toute transparence.

Atelier 4 — BDS

PROPOSITIONS :

- › Avoir plus de coordination entre les différentes organisations soutenant le BDS dans différents pays.
- › Mener davantage de campagnes contre les gouvernements, les organismes complices des violations des droits des Palestiniens par Israël.

Atelier 5 — développer la résistance populaire

PROPOSITIONS :

- › Faire de la RP une partie intégrante de la culture nationale en enseignant ses principes aux élèves.
- › Renforcer les relations avec les partis politiques et l'Autorité palestinienne pour qu'ils soient de réels partenaires et adoptent les principes de la RP.
- › Prendre la première Intifada comme modèle ; la génération actuelle devrait s'en inspirer pour résister à l'occupation.
- › Créer des comités de protection capables de répondre aux attaques des colons.
- › Unifier les efforts est la clé pour diffuser les principes de la RP et mobiliser plus de personnes pour qu'elles s'impliquent dans la RP.
- › Renforcer le rôle des jeunes pour qu'ils soient les leaders de la RP.

Transmis par le comité de coordination

Une délégation d'élus de Loire-Atlantique en Palestine

Durant la dernière semaine de novembre 2019, 15 élus de Loire-Atlantique, conseillers départementaux et maires, ont participé à une mission en Palestine conduite par Philippe Grosvalet, Président du Conseil départemental.

Plusieurs agents du département étaient également présents ainsi que deux pompiers du service départemental d'incendie et de secours. Le Département avait associé à cette démarche l'AFPS44 représentée par deux militants.

Conforter la coopération du département avec le gouvernorat de Jénine

Le Conseil départemental a une coopération avec la Communauté de communes de Marj ibn Amer qui rassemble 10 communes au nord de Jénine. La première étape

de cette coopération, en 2012, concernait la sécurité civile. Cette collectivité palestinienne était en effet mal équipée pour faire face aux besoins et notamment pour combattre les incendies, accidentels ou provoqués qui se produisent durant l'été. Après plus de six mois de démarches et tracaseries de toutes sortes, un véhicule de lutte contre l'incendie a été livré par le département, encore a-t-il fallu le transporter sur un camion à partir d'Ashdod car Israël avait interdit qu'il roule sur son territoire.

Avec le matériel, la formation des pompiers était nécessaire. Pendant plusieurs années, des échanges entre

professionnels ont eu lieu sur place et en France, créant des liens amicaux, bien au-delà de la formation technique.

D'autres échanges se sont poursuivis entre professionnels : enseignants de collèges et animateurs sportifs. Les enseignants en éducation physique palestiniens de la communauté de commune ont montré de l'intérêt pour l'animation sportive à but de loisir qu'ils viennent de mettre en place.

En ce mois de novembre la première partie de la mission a été consacrée à la visite de chacune des 10 communes ainsi qu'à un contact avec le Comité populaire du camp de Jénine, qui a tissé un partenariat avec la ville de La Chapelle-sur-Erdre et l'AFPS44.

Exprimer la solidarité avec le peuple palestinien à travers ses institutions

La délégation des élus a visité Ramallah, Jéricho et Hébron. À chacune de ces étapes, les rencontres ont été diplomatiques et protocolaires : réception dans les Ministères et visites aux gouverneurs. Pour le nouveau Premier ministre palestinien Mohammad Chtayyeh qui nous a reçus à Ramallah, ce fut l'occasion d'adresser à la France, à travers les élus et le Consul de France présent deux demandes : que la France boycotte la colonisation en refusant l'entrée de produits des colonies et sanctionnant les colons qui ont la double nationalité franco israélienne. Par ailleurs, il demande à la France de reconnaître l'État de Palestine et rappelle que l'ultime limite est atteinte : si la France et l'UE ne s'engagent pas dans un geste fort maintenant, ce sera une situation de « sud africanisation », un seul État... d'apartheid.

Interrogé par nous sur cette interpellation lors de notre visite au Consulat, le nouveau consul, René Troccaz, s'entient aux éléments de langage habituels : la France considère que la colonisation est illégale, elle n'est pas opposée à la reconnaissance de la Palestine, mais il faut choisir le bon moment car c'est un « fusil à un coup », après on n'a plus de possibilité...

Alors, la France se priverait de tout moyen d'action ?

Réponse : attendons le nouveau gouvernement israélien et les élections aux États-Unis !

Un soutien concret à l'association Al Bustan de Silwan à Jérusalem

La délégation poursuit son séjour à Jérusalem par un acte concret : le soutien d'une association qui travaille avec les familles et les enfants de ce quartier largement gangrené

par la colonisation. À l'initiative du RCDP⁽¹⁾, 15 collectivités françaises dont la ville de Rezé et le département de Loire Atlantique se sont engagées sur un programme de trois ans cofinancé par le Ministère français. Le programme nommé « JER'EST » comporte plusieurs volets : le sport pour tous en coopération avec la FSGT⁽²⁾, des actions culturelles, notamment avec les Arts du cirque et les techniques audiovisuelles et un projet dédié aux femmes du quartier autour de la parentalité et des aides psychologiques.

Les élus présents ont ainsi donné un contenu concret au Protocole d'amitié signé par le Département et 27 communes avec le Gouvernorat de Jérusalem-Est (voir PalSol n° 67). Pour l'AFPS44, l'engagement des collectivités dans ce projet est très opportun car nous avons des relations anciennes avec le Centre Al Bustan sans pouvoir intervenir financièrement à la hauteur des besoins.

Enfin, le séjour à Jérusalem s'est terminé par une rencontre avec Salah Hamouri, moment fort à la fois pour les collectivités présentes qui s'étaient mobilisées pour la libération de Salah, mais aussi quand celui-ci nous a décrit la vie des prisonniers et les tortures qu'ils subissent.

Quel partenariat entre notre association et les collectivités ?

À quelques semaines des élections municipales et à cinq mois de notre congrès, cette expérience nous conduit à réfléchir sur nos relations avec les collectivités. Notre action et celle des élus sont complémentaires, mais chaque partie a sa légitimité propre et ses moyens d'action, ce qu'il est important de reconnaître et de respecter. Notre action est bien politique, mais l'AFPS, quel que soit l'engagement personnel de ses membres, doit rester, en tant qu'association, indépendante des partis politiques. Agir en lien avec une collectivité ne doit pas être interprété comme un soutien à la majorité politique qui dirige cette collectivité.

Dans notre département, les collectivités solidaires du peuple palestinien à travers leurs déclarations politiques et leurs coopérations ont eu l'intelligence de toujours associer majorité et opposition dans cette démarche. C'était le cas de cette délégation où se côtoyaient même un maire et son challenger pour le scrutin à venir. Cette situation garantie par ailleurs la pérennité des actions engagées. ■

Pierre Leparoux

(1) Réseau de Coopération décentralisée avec la Palestine, branche de Cités Unies France

(2) Fédération sportive et gymnique du travail



Autour de Mohammad Chtayyeh, Premier ministre palestinien Philippe Grosvalet, debout au centre, les maires et conseillers départementaux

Renouveler et renforcer nos coopérations avec les universités palestiniennes

En 1991, alors que venaient de se terminer les opérations militaires de ce qu'il est convenu d'appeler la Première guerre du Golfe, sur les campus de Jussieu et d'Orsay, s'étaient formés des comités qui avaient dénoncé la participation de la France à la coalition contre l'Iraq. Nous avons pensé que nous ne pouvions rien faire de mieux pour contribuer à un avenir de paix au Moyen-Orient que soutenir les universités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza. Ces établissements étaient périodiquement victimes d'agressions, accompagnées d'arrestations d'enseignants, de destructions de matériel : ils ont été parfois fermés pour de longues périodes comme l'était l'université de Bir Zeit depuis 1988. Cette répression était la preuve qu'ils représentaient, pour l'occupant israélien, des pôles majeurs de résistance.

Nous avons formé le Collectif interuniversitaire pour la Coopération avec les universités palestiniennes (CICUP) et avons préparé immédiatement un colloque qui fut notre événement fondateur le 14 mars 1992, dans un amphithéâtre de la Sorbonne, sous une grande bannière proclamant Droit des Palestiniens à l'enseignement.

Parmi les résolutions votées ce jour-là, figuraient des revendications majeures qui demeurent les nôtres, à savoir :

- Une dénonciation vigoureuse des entraves qu'Israël oppose au développement de l'enseignement supérieur palestinien et des recherches scientifiques qui devraient l'accompagner,
- Un appel au gouvernement français pour la suspension des accords économiques, financiers et culturels, liant la France à l'État hébreu aussi longtemps que celui-ci ne respecterait pas la 4^e Convention de Genève dans les Territoires qu'il occupe depuis 1967,
- Une recommandation adressée aux universités et aux instituts français de recherche pour qu'ils forment des comités de soutien aux universités palestiniennes.

Sur la lancée de ce colloque, le CICUP a organisé des missions de présidents d'universités capables d'échanger avec leurs homologues de Bir Zeit, de Naplouse et d'Hébron sur l'appui que les universités françaises pouvaient leur apporter, les conventions à nouer ou à faire revivre... Beaucoup d'autres missions ont suivi, beaucoup de projets ont été formulés et mis à exécution, indépendamment du CICUP, ainsi que nous le souhaitons, comme ceux qui associent pour des sessions intensives de formation l'IUT-Cachan et du CNAM avec les Instituts universitaires de technologie (*Technical Colleges*) de Palestine et des pays voisins (Liban, Syrie, Jordanie).

De manière continue et spécifique, depuis 1992, le CICUP :

- Anime un réseau de communication entre universitaires français et palestiniens pour multiplier des échanges : discussions de conventions interuniversitaires entre établissements d'enseignement et instituts de recherche, orientation d'étudiants de 3^e cycle vers un directeur de thèse, mises en relation de collègues et de doctorants palestiniens avec des directeurs de recherche en France...
- Participe régulièrement aux réunions de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDIP) et, occasionnellement, à certaines rencontres du SNESUP et du syndicat SUD-Éducation, pour rappeler les enjeux d'une coopération interuniversitaire soutenue ;
- Organise des colloques au cours desquels sont exposées les meilleures réalisations en matière de coopération interuniversitaire : ainsi, au printemps 2018, la journée d'étude, à Lille1, fut l'occasion de présenter des actions « décentralisées », Lille 1-Naplouse, Bir Zeit-Université de Bourgogne...
- Édite environ deux fois par an une lettre du CICUP dans laquelle figurent les comptes rendus de nos AG annuelles, des présentations des réalisations les plus intéressantes ainsi que des réflexions sur le futur à construire.

En réalité, ces actions n'ont fait qu'accompagner les efforts de nos collègues palestiniens au crédit desquels il faut mettre le fonctionnement de 14 universités, 15 collèges universitaires et 16 centres de recherche, grâce auxquels plus de 200 000 étudiants atteignent, avec l'appui d'internet et de coopérations internationales, des niveaux de formation qui les placent parmi les meilleurs du monde arabe. Ces



Rencontre avec les doctorants palestiniens. CNAM, Paris le 30 mai 2015.

universités demeurent aussi des pôles majeurs de résistance au sociocide que perpétue l'occupant israélien, comme en témoignent les incessantes mesures de répression.

Mais 25 ans sont passés, la plupart des membres actifs de notre association ont été « rayés des cadres » de l'Éducation nationale : ils ont perdu l'essentiel de leurs possibilités d'action au sein de leurs facultés ou instituts. De plus, depuis le sinistre automne 2001, les présidents d'universités allèguent des « risques de troubles » pour s'opposer à toute réunion ou amphi consacré(e) aux questions israélo-palestiniennes. Nous avons dû renoncer à nombre de nos projets et nous replier sur les activités générales qui viennent d'être évoquées. Lors de l'AG du 20 mars dernier, Roland Lombard et Évelyne Duval, qui assument depuis 15 ans la majeure partie de ces tâches en tant que président et secrétaire nous ont informés de leur désir d'être déchargés de leurs responsabilités. Il faut les remplacer ou décider la dissolution du CICUP. Lors de l'AG extraordinaire du 11 octobre dernier à laquelle nous avons appelé tous les adhérents et nombre de sympathisants, nous étions trop peu nombreux : nous n'avons pas été en mesure d'élire, comme le veulent nos statuts, un conseil d'administration, pour partie renouvelé, au sein duquel pourraient être élu(e)s un(e) président et un(e) secrétaire. En revanche, cette même AGE a émis le vœu que le CICUP poursuive au moins certaines de ses activités. Nous adressons donc un nouvel appel aux enseignants-chercheurs et aux personnels administratifs

des universités encore engagées dans des coopérations avec l'un ou l'autre des 45 établissements d'enseignement supérieur ou de recherche existant en Palestine : que vous soyez encore en activité ou que vous ayez participé dans le passé à des coopérations comme celles que nous avons évoquées, vous êtes sans doute nombreux animés du même souci que le nôtre d'apporter à nos collègues palestiniens l'aide qu'ils méritent.

Nous vous invitons à répondre à cet appel par email au signataire de ces lignes (mgfay@club-internet.fr) ou à Roland Lombard (roland.lombard@laposte.net) ou à Khira Lamèche (khira.lameche@gmail.com), notre trésorière, ou encore par courrier postal à l'une de ces trois personnes au CICUP c/o CICP, 21ter rue Voltaire, 75011 Paris. Informez-nous de votre disponibilité pour que nous puissions réunir, dans les premiers mois de l'année prochaine, une Assemblée générale 2020 au cours de laquelle seront examinées toutes les possibilités d'une relance, au moins partielle, de nos actions. ■

Gérard Fay

Tour de France d'Amal et Samar

Amal Kreishe et Samar Hawash sont deux militantes palestiniennes de la lutte pour la libération nationale et pour l'égalité des droits. Elles animent la PWWSD (*Palestinian Working Woman Society for Development*) respectivement à Ramallah et à Naplouse. Cette organisation non gouvernementale, qui inscrit son combat dans le mouvement contre l'occupation israélienne et la colonisation, milite pour les droits des femmes et leur participation à la vie publique et politique, contre le patriarcat et les violences faites aux femmes.

Elles mènent auprès des femmes et des jeunes des actions d'aide sociale, de soutien psychologique, de conseil et d'assistance juridique, de formation dans les domaines psycho-pédagogique, culturel, pour l'accès à l'informatique et le développement professionnel à travers coopératives et ateliers de broderie.

C'est à l'invitation des comités locaux France-Palestine de Gennevilliers et Nanterre, tous deux solidaires de leurs projets depuis plusieurs décennies, qu'elles sont venues du 13 au 30 novembre dernier pour un véritable tour de France, avec étapes à Gennevilliers, Nanterre, Chalette-sur-Loing, Le Mans, Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne, Manosque, Nîmes, Saint-Julien-les-Rosiers, Angoulême, La Rochelle, Bordeaux, Agen, Paris au siège de l'Unesco. C'est au total plus d'un millier de nos concitoyens qui ont pu rencontrer et débattre avec Amal et Samar, qui par ailleurs ont multiplié les interviews dans les radios et journaux régionaux. Elles ont pu alors, fortes de leurs engagements de terrain au quotidien, avec des paroles à la fois fortes et chaleureuses, faire partager les combats des femmes palestiniennes sous occupation, et leur certitude de gagner leurs droits.



Samar et Amal à l'Unesco

C'est pourquoi il était aussi important pour Amal et Samar de terminer ce périple en participant le 29 novembre à la journée de solidarité avec le peuple palestinien célébrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Ce fut un moment privilégié pour écouter nos deux amies tirer quelques enseignements de leur « tour de France ».

Elles ont d'abord évoqué toute l'importance pour elles d'avoir pu faire entendre la voix des femmes palestiniennes face aux agissements de l'armée d'occupation, mais aussi d'avoir pu expliquer les actions de résistance populaire et l'ampleur de la campagne BDS, l'engagement des jeunes et notamment des jeunes femmes. Elles ont aussi mesuré, ont-elles tenu à souligner, l'ampleur de la solidarité citoyenne en France dans des situations parfois difficiles avec les amalgames inadmissibles entre antisémitisme et antisémitisme.

Elles ont souligné la coïncidence de leur présence avec les manifestations contre les violences faites aux femmes et rappelé qu'elles portent le même combat que leurs amies féministes françaises car elles aussi subissent le poids d'une société patriarcale.

Elles ont insisté sur le ressenti permanent pendant leur séjour de liens humains forts, de relations très étroites avec les militants, des contacts nouveaux ou prolongés pour le développement des projets de leur association. Et de conclure « de tels moments permettent aussi de "recharger les batteries". Merci à l'AFPS, à tous nos amis en France pour leur soutien dans la lutte pour la liberté, la justice, le droit ».

Par l'intermédiaire de leurs ambassadrices Amal et Samar, les luttes de milliers de femmes palestiniennes donnent concrètement échos aux paroles fortes d'Elias Sambar, ambassadeur de la Palestine auprès de l'Unesco, en cette soirée du 29 novembre rappelant qu'un siècle après la déclaration Balfour, le peuple palestinien est debout : « *Nous ne sortons pas de scène* ! »

Jacques Bourgoïn, Comité AFPS de Gennevilliers

Les druzes et Israël : une relation complexe

La relation entre l'État israélien et les druzes est assez particulière : les druzes de Galilée n'ont pas été victimes de la Naqba – certains ont même combattu avec les milices juives dès 1948 – et ils sont restés dans leurs villages. Comment l'expliquer ? Et comment expliquer que les druzes du Golan n'ont pas été expulsés, contrairement aux autres habitants du plateau ? Mais avant d'essayer de comprendre ces situations particulières, il nous faut nous intéresser à la spécificité des druzes.

Qui sont les druzes ?

Les druzes sont une population proche-orientale professant une forme hétérodoxe de l'islam issue de la branche ismaélienne du chiisme. On peut dater l'apparition des druzes au début du XI^e siècle, en Égypte, sous le calife fatimide al-Hakim (996-1021). À la fin de son règne, deux Persans, l'un de ses vizirs (al-Darazi, d'où vient le terme de druze) et Hamza commencèrent à prêcher une nouvelle doctrine dans laquelle l'imam al-Hakim fut petit à petit divinisé et à sa mort en 1021 (probablement assassiné), ils le proclamèrent occulté (invisible par les hommes), conformément à la tradition messianique chiite.

La doctrine druze insiste sur l'unité absolue de Dieu : elle est nommée Din al-Tawhid (religion de l'unité divine). Si cette doctrine a pour base l'islam, et en particulier le soufisme, elle a aussi fait de nombreux emprunts aux autres monothéismes, à la philosophie grecque et même aux religions perse et indiennes. La doctrine des druzes étant secrète et ésotérique, elle n'est révélée, après les divers degrés de probation, qu'à une minorité d'initiés cooptés. Éloignée de l'islam orthodoxe, elle ne se réclame pas de la charia et n'a ni liturgie, ni lieux de culte.

Dès la mort de al-Hakim, les druzes commencent à être persécutés par les courants dominants de l'islam, sunnites et chiites, qui les considèrent comme hérétiques, car ils refusent de reconnaître le Prophète. Ils quittent donc l'Égypte pour s'installer dans la montagne libanaise (région du Chouf) puis, ils essaient dans une montagne syrienne qui prendra le nom de Djebel druze, dans le nord de la Palestine, sur les pentes du Mont Hermon et dans la région d'Alep. Ces persécutions, particulièrement violentes à certaines époques, durèrent jusqu'au XX^e siècle.

Aujourd'hui, le nombre de druzes est estimé de 900 000 à 2 millions dont 200 000 à un million en Syrie, 200 000 à 400 000 au Liban et 200 000 à 250 000 ailleurs. Environ 140 000 vivent en Israël (Mont Carmel et Haute-Galilée) et une vingtaine de milliers sur le plateau du Golan, annexé par l'État hébreu. Trois points communs à tous les druzes résidant au Proche-Orient sont l'attachement à la terre qui les a vus naître, la fidélité à l'État dans lequel ils vivent, mais aussi le maintien de leur spécificité et le refus de toute assimilation, continuant ainsi

une tradition multiséculaire, appuyée sur un « précepte qui commande aux druzes de dissimuler leurs croyances et de toujours faire allégeance au parti politique dominant, viatique permettant de comprendre les contradictions entre les attitudes politiques des différentes composantes de la minorité druze ».

Les druzes israéliens

L'arrivée des druzes dans le nord de la Palestine remonte au début du XVII^e siècle lors de l'expansion de l'émirat druze du Liban. Mais, les villages druzes vont se retrouver très rapidement sous la domination des juridictions ottomanes d'Acre et des collecteurs d'impôts musulmans. La revendication d'un statut de communauté autonome ne fut satisfaite ni par l'Empire Ottoman, ni par les Britanniques. Dans les années trente, les druzes palestiniens, tiraillés entre le nationalisme arabe et leur conscience de groupe ethnographique, choisissent majoritairement une certaine neutralité, mais le mouvement sioniste, comprenant son intérêt à diviser les Palestiniens, avive les dissensions préexistantes entre druzes et sunnites et sollicite certains clans druzes. Pendant la guerre de 1948-1949, une partie des druzes coopère avec le mouvement sioniste si bien que les druzes ne sont pas victimes de la Naqba. Cette politique sioniste de soutien aux druzes s'explique par quelques éléments factuels (domination des druzes par les sunnites), mais aussi sur des éléments totalement imaginaires (références bibliques, comparaison abusive entre druzes et Juifs marranes...).

Après sa création, l'État hébreu distingue les druzes des autres Palestiniens. C'est ainsi qu'il autorise, dès 1956, les druzes à servir dans l'armée, instaurant entre juifs et druzes un véritable « pacte du sang » matérialisé par l'octroi en 1963 d'une autonomie communautaire en matière religieuse et judiciaire. Les druzes sont également présents dans d'autres instances sécuritaires (notamment la police des frontières et le service des prisons où ils peuvent occuper de hautes fonctions) et sont donc fréquemment au contact avec d'autres Palestiniens ce qui pose parfois problème... Cependant, l'État israélien ne cesse de limiter leur espace. Le point de focalisation essentiel des divergences entre l'État hébreu et les druzes est la question de la terre et son contrôle. En tout, c'est 80 % des terres druzes de Galilée qui ont été confisquées par Israël, bien que Ben Gourion ait promis, en 1948, le respect de la propriété de la terre...

Aujourd'hui, les 140 000 druzes de Galilée semblent bien intégrés à l'État d'Israël : selon un sondage du début des années 2000, ils se sentiraient à 90 % Israéliens. Mais, cette allégeance à l'État hébreu, si elle a pu être majoritaire et l'est peut-être encore, n'a jamais fait l'unanimité de la communauté druze : le cas du poète Samih al-Qâsim (1939-2015), un des chantres de la résistance palestinienne, en est le meilleur

exemple. Mais cet exemple n'est pas isolé, surtout à partir de la première intifada où s'est développé un mouvement de sympathie pour les Palestiniens. Aujourd'hui, une partie de plus en plus importante de la communauté druze commence à prendre ses distances avec l'État d'Israël : la spoliation des terres est toujours contestée et le service militaire est de plus en plus mal accepté. Les infrastructures urbaines (comme à Daliyat al-Carmel, 15000 habitants) ne sont pas au niveau des villes juives, une certaine discrimination à l'embauche subsiste, les permis de construire sont toujours difficiles à obtenir et les destructions de maisons « illégalement » bâties se sont multipliées, en particulier en 2016. La loi sur l'État-nation adoptée le 19 juillet 2018 marque une nouvelle dégradation des relations entre les druzes et l'État hébreu. Cette loi, qui consacre l'inégalité entre juifs et minorités non-juives, est particulièrement mal vécue par les druzes qui y voient là une atteinte à l'égalité que certains croyaient avoir avec les Israéliens juifs. Des débats intenses ont lieu dans la communauté, des officiers menacent de démissionner de leurs fonctions, des tentatives de dialogue avec le gouvernement échouent et une grande manifestation (près de 50000 personnes) est organisée le 4 août 2018 à Tel Aviv. Au-delà du cas particulier des druzes, leur rejet de la loi sur l'État-nation pose la problématique, beaucoup plus générale, de leur lien avec les autres minorités et du lien avec les Israéliens juifs qui refusent cette loi : c'est toute la politique d'alliance de la Liste arabe unie qui est en jeu et, au-delà, tout l'avenir d'Israël comme nation ethnique ou nation citoyenne.

Les druzes du Golan*

Le plateau du Golan est la partie sud-ouest de la Syrie qui s'étend du Mont Hermon au lac de Tibériade et au Yarmouk sur une superficie de 2000 km². Il domine la haute vallée du Jourdain de plusieurs centaines de mètres. C'est une région de climat méditerranéen plutôt bien arrosée qui bénéficie de l'une des trois sources du Jourdain, celle de Baniyas, c'est donc une région agricole de qualité, assez peuplée. Dans les années soixante, plusieurs incidents ont opposé Israël et Syrie : pilonnages de villages israéliens par l'artillerie syrienne, bombardement par l'aviation israélienne de travaux syriens d'adduction d'eau à partir de la source de Baniyas. La partie occidentale du plateau fut occupée par l'armée israélienne lors de la guerre de juin 1967 et l'essentiel de ses habitants a été expulsé : sur 130000 habitants seuls 7000 druzes répartis en 5 villages sont autorisés à rester sur le plateau ; cette mansuétude pour les druzes s'inscrit dans le droit fil de la politique israélienne envers les druzes de Galilée. Dès juin 1967, la destruction systématique des villes et villages syriens est commencée : en tout, 194 localités syriennes seront rasées par l'occupant israélien. Suite à la guerre d'octobre 1973, une force d'interposition de l'ONU est mise en place du Mont Hermon au Yarmouk ; cette zone a été évacuée

en septembre 2014 en raison de la guerre civile syrienne, mais passer de Syrie en Israël (ou inversement) est toujours impossible en raison des mines antipersonnel disposées par l'armée israélienne depuis près de 50 ans, un à deux millions ! Il arrive parfois que des personnes, surtout des enfants, s'engagent dans la zone minée, notamment près de la ville de Majdal Shams, et c'est l'accident : 66 morts et 70 blessés depuis l'occupation. En 1981, Israël a annexé unilatéralement la partie du plateau du Golan occupée ; cette annexion, illégale, n'est évidemment pas reconnue... sauf par Trump (25-03-2019).

Aujourd'hui, la partie occupée du Golan compte 1154 km² et elle est intégrée à l'État hébreu. Elle est peuplée d'une cinquantaine de milliers d'habitants, environ 30000 colons et 22000 druzes ; en effet, dès la fin de l'année 1967, la colonisation sioniste a commencé sur le plateau : en 1971, il y avait déjà 12 colonies, 35 en 1982 et 44 en 2005. L'agriculture est l'activité principale aussi bien pour les colons que pour les druzes (cultures fruitières, vigne, élevage, céréales...). Mais les conditions de production ne sont pas les mêmes : les colons peuvent disposer de beaucoup plus d'eau que les druzes et donc les rendements sont différents : jusqu'à 6,5 tonnes de fruits à l'hectare dans les colonies, moins de 2,5 tonnes dans les fermes druzes. Aujourd'hui, l'immense majorité des druzes du Golan reste sur une position légitimiste de fidélité à la Syrie (moins de 10 % ont accepté de prendre la nationalité israélienne, malgré les avantages que cela procure) et au gouvernement de Bachar al-Assad considéré comme un allié vital face à l'occupation israélienne. Et ceci malgré la guerre civile syrienne qui a entraîné des incidents sur le plateau du Golan. Ainsi, l'opération de séduction qu'avait tentée Israël en direction des druzes du Golan a échoué : ces populations restent fidèles à l'État syrien et continuent à revendiquer le retour du plateau du Golan à la Syrie.

La stratégie coloniale de « diviser pour régner », de s'appuyer sur des minorités est classique et aussi vieille que le monde ou, a minima, aussi vieille que l'impérialisme et la colonisation... ce qui fait déjà quelques milliers d'années ! C'est une stratégie semblable qui a été mise en place par les dirigeants sionistes entre les deux guerres et qui s'est concrétisée lors de l'indépendance d'Israël en 1948... et qui s'est prolongée avec l'occupation du Golan en 1967. Mais cette stratégie semble aujourd'hui proche de l'impasse. Contrairement à leurs aînés de 1948, les druzes occupés en 1967 ont très largement refusé leur intégration à l'État sioniste et, aujourd'hui, un nombre grandissant de druzes de Galilée, bien qu'encore minoritaire, commence à prendre ses distances avec l'État d'Israël dont la direction extrémiste a fait voter une loi raciste sur le caractère juif de l'État, ce qui contribue à aggraver le sentiment de marginalisation de nombreux druzes.

* Une carte de localisation du Golan a été publiée dans *Palestine-Solidarité* n° 69.

Les corps, monnaie d'échange et outils de punition collective

Tout à son désir de se valoriser à son nouveau poste Naftali Bennett, Ministre de la Défense d'Israël, a ordonné à l'armée « de ne plus restituer les corps des terroristes et ce "quelle que soit l'affiliation des terroristes ou l'attaque qu'ils ont commise ou tentée de commettre" » (communiqué du mercredi 27 novembre).

Cette décision nécessite encore l'approbation du Cabinet de sécurité avant d'être mise en application et pourrait se heurter à l'opposition de haut gradés militaires qui doutent de l'efficacité d'une telle politique.

La Cour suprême de Justice israélienne avait par ailleurs récemment validé le droit du gouvernement de monnayer les corps palestiniens pour obtenir le retour de la bande de Gaza des restes de deux soldats et de deux civils israéliens (vivants), mais à des fins d'échanges et non de « dissuasion » telles qu'évoquées par Bennett dans ses déclarations que la présidente de la Cour a jugées « dénuées de sens et stratégiquement mal avisées ».

Youssef Jabareen, député de la Liste arabe unie, a le mérite de rappeler quelques évidences dans ce contexte sordide : « Bennett politise de manière abjecte une question humanitaire ; il faut s'y opposer de manière ferme. Garder les dépouilles et empêcher leur inhumation est immoral et viole le droit international. Voilà à quoi ressemble l'occupation : la terre est volée, la torture est approuvée, les maisons sont détruites, les dépouilles des Palestiniens sont détenues et leurs proches sont punis collectivement, même s'ils n'ont rien fait de mal ».

Et bien des corps palestiniens attendent une restitution à leurs familles, une inhumation digne : corps de décédés depuis des dizaines d'années après des opérations militaires diverses, corps de morts en prison, tous inhumés anonymement dans les « cimetières pour les morts ennemis », comme disent les Israéliens où à la morgue du Centre de médecine légale israélien à Jérusalem, dans le « cimetière des nombres » comme le nomment les Palestiniens.

Plus de deux cents morts sont ainsi des morts politiques dont l'inhumation selon les rites choisis par leurs familles n'a pas eu lieu.

L'utilisation des corps comme monnaie d'échange et outil de punition collective s'inscrit dans la pratique israélienne systématique de la rétention des corps des morts en prison

jusqu'à la date d'expiration de la peine encourue (plus de deux cent vingt morts en prison depuis 1967 dont près de 70 suite à des négligences médicales caractérisées, selon l'association Addameer).

Dans ces logiques du marchandage « stratégique », comme dit la Présidente de la Cour suprême, et dans celle du tout carcéral pratiquée par Israël – qui détient à ce jour près de mille condamnés à des peines allant de vingt ans à la perpétuité –, les corps des morts comme ceux des vivants emmurés ne comptent plus guère que comme instruments de chantage sur leurs proches et sur la société palestinienne tout entière.

Une autre logique s'y ajoute : celle des punitions morbides comme celle infligée récemment à Sami Abu Diyak, condamné à perpétuité et qui vient de mourir à l'hôpital des suites d'un cancer ; ses dernières volontés « de mourir dans les bras de sa mère et sans être entravé par ses chaînes », lui ont été refusées.

Et logique pour logique, ne pas oublier celle des règlements israéliens qui contraignent les familles à des procès pour récupérer les restes de leur parent mort en prison avant l'expiration de la peine et, si elles le perdent, à payer pour l'inhumation au « cimetière des nombres ».

Youssef Jabareen dit bien le caractère abject de la tentative de politisation du marchandage des corps, de son évaluation en termes de « stratégie ».

Mais les Palestiniens sous occupation militaire ont-ils encore une humanité, de leur vivant ou après leur mort, pour nombre de responsables israéliens ?

Combien d'entre eux encore seront inhumés dans ce sordide « cimetière des nombres » ? ■

Christian Rubechi

Trump : liquider la question palestinienne, en finir avec le droit international

Lorsque le Secrétaire d'État américain Mike Pompeo, prend la parole le 18 novembre devant la presse pour faire savoir que les États-Unis ne considèrent plus contraires au droit international les colonies israéliennes en Cisjordanie, les réactions de rejet sont à peu près générales à travers le monde.

Les commentateurs y voient d'abord des visées électoralistes : c'est un nouveau coup de pouce donné à l'ami Netanyahu en difficulté, avec une dimension de politique intérieure états-unienne forte : flatter l'électorat évangéliste ultra-sioniste et antisémite que la seule évocation de la terre d'Israël met en transes.

Le message a bien sûr été aussitôt salué par Netanyahu : « *L'administration Trump a corrigé une injustice historique et s'est alignée avec la vérité et la justice* », puisque, c'est bien connu « *les juifs ne sont pas des colonisateurs étrangers en Judée-Samarie* ». Comprenez : ils sont chez eux sur tout le territoire de la Palestine historique, même s'ils ont fait le choix, nécessité fait loi, de se débarrasser de Gaza pour des raisons démographiques en le mettant sous un blocus impitoyable.

En réalité Pompeo, au nom de l'administration Trump, ne faisait que reprendre une idée déjà avancée par l'ambassadeur américain David Friedman entièrement acquis à la cause des colons qui disait dès juin : « *Israël a le droit d'annexer une partie de la Cisjordanie occupée*. » C'est une nouvelle pièce du puzzle ironiquement nommé le « deal du siècle », qui vient après la « reconnaissance » de Jérusalem « capitale d'Israël » il y a deux ans, la tentative de liquider l'UNRWA pour effacer l'existence même des réfugiés palestiniens, le plateau du Golan syrien donné en cadeau à la veille de la dernière élection israélienne... ou le pschitt ridicule de la « Conférence de Manama » révélant l'incapacité des monarchies du Golfe, à assumer leur alliance avec Israël.

Pour préciser le contexte de ce pseudo « deal » toujours impubliable, il n'est pas inutile de rappeler que selon l'ONG *Peace Now*, le nombre d'unités d'habitations approuvées dans les colonies depuis la présidence Trump, a augmenté de 90 %, passant en moyenne de 3 635 unités par an dans les trois années précédentes à 6 899 désormais. Pour s'en tenir aux annonces les plus récentes, on découvre 176

nouveaux logements à Jérusalem-Est dans le quartier de Jabel Mukaber, un nouveau projet au centre historique d'Hébron et... 11 000 logements sur l'emplacement de l'ancien aérodrome entre Jérusalem et Ramallah !

Un « deal » certes pour l'heure impubliable, mais dont on voit clairement l'objectif : liquider la question palestinienne à coups de millions de dollars puisqu'on nous dit que tout s'achète. Et au-delà même de la question palestinienne, la volonté ouvertement affichée par l'administration Trump est bien de mettre à bas tout l'héritage multilatéraliste établi tant bien que mal à la suite de la seconde guerre mondiale avec la création de l'ONU, les Conventions de Genève et la notion même de droit international et de droit international humanitaire. Une régression dramatique à l'échelle du monde.

Face à des déclarations aussi provocatrices et porteuses de chaos, la réaction française a été d'une extrême discrétion. Le communiqué du ministère des Affaires étrangères du 19 novembre prenait soin de ne pas faire explicitement référence aux déclarations américaines et annonçait simplement : « *La politique israélienne de colonisation dans les territoires occupés est illégale au regard du droit international, en particulier le droit international humanitaire, et contrevient aux résolutions du Conseil de sécurité. [...] Nous regrettons toute décision susceptible d'encourager la poursuite de la colonisation* ».

Service minimum, dont on est en droit de questionner le sens. D'autant que les récentes initiatives de responsables de la majorité comme Sylvain Maillard devant le « Conseil régional (des colons) de Judée-Samarie [sic] » ou Aurore Bergé en visite guidée par les colons à Jérusalem-Est nous interrogent sur la mise en place d'une sorte de diplomatie parallèle inquiétante.

Pour apprécier la pusillanimité du communiqué du Quai d'Orsay, il suffit de le mettre en parallèle avec celui du ministre des affaires étrangères luxembourgeois, Jean Asselborn. Après avoir rappelé dans le détail la

résolution 2334 du Conseil de sécurité de décembre 2016, il concluait : « *Le droit international n'est pas un menu à la carte. L'annonce faite hier est très préoccupante. Elle conduit à un affaiblissement du droit international et sape la perspective d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité, il est essentiel qu'Israël mette un terme à toutes ses activités de peuplement pour préserver la solution des deux États* ».

Ce qui fait défaut à la France, membre permanent du Conseil de sécurité, c'est tout simplement une volonté politique. Le même Jean Asselborn avait d'ailleurs déclaré dès janvier 2018 : « *si la France reconnaissait la Palestine, d'autres États la suivraient, y compris le Luxembourg* ». Cela bat clairement en brèche la prétendue nécessité, souvent avancée pour la France, de réunir un consensus au sein de l'UE sur la question israélo-palestinienne, consensus évidemment impossible ne serait-ce qu'avec la Hongrie de Victor Orban parfaitement aligné sur l'extrême droite israélienne.

Nous avons mesuré, avec la résolution Maillard, le poids du lobby pro israélien en France. Nous avons vu en même temps que nombreuses sont les forces qui refusent d'y céder. C'est dire que nous devons nous donner les moyens de poursuivre et renforcer nos campagnes pour sanctionner la politique israélienne et reconnaître sans plus attendre l'État de Palestine. ■

Jean-Paul Roche

L'impunité israélienne enfin menacée ?

La déclaration faite le 20 décembre par Fatou Bensouda, procureure de la Cour pénale internationale (CPI) est d'une haute importance. Elle a aussitôt été dénoncée par l'administration Trump, qui avait précédemment menacé les enquêteurs de la CPI, ainsi que par les dirigeants israéliens.

« *Je souhaite annoncer, aujourd'hui, qu'au terme d'un examen préliminaire approfondi, mené en toute indépendance et objectivité, de l'ensemble des renseignements fiables qui sont en la possession de mon Bureau à propos de la situation en Palestine, ce dernier est parvenu à la conclusion que tous les critères définis dans le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient remplis.*

Je suis convaincue qu'il existe une base raisonnable justifiant l'ouverture d'une enquête dans la situation en Palestine en application de l'article 531 du Statut. En résumé, je suis convaincue : a) que des crimes de guerre ont été commis ou sont en train de l'être en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza ; b) que les affaires susceptibles de

Une belle idée : de jeunes blessés palestiniens de Gaza pris en charge

Vous ne l'avez pas lu dans la presse ? Pourtant, le gouvernement a décidé qu'il paiera pour les soins de jeunes Palestiniens blessés par balle dans la bande de Gaza.

Il s'agit de jeunes patients actuellement pris en charge par MSF à Gaza et à Amman. Un Centre hospitalier prendra en charge jusqu'à douze patients par an, venant de la Bande de Gaza, et qui doivent subir de la chirurgie orthopédique. Ils seront pris en charge par les équipes de l'hôpital pendant environ trois mois.

Le Centre hospitalier prendra en charge les honoraires médicaux dans le cadre de l'hospitalisation des jeunes. Les ministères de la Santé et de la Coopération paieront pour les frais liés aux prestations hospitalières et pour les séjours sur place.

De son côté, le ministère des Affaires étrangères aidera pour les procédures consulaires et d'immigration, tandis que MSF gèrera le transfert des jeunes souffrant de blessures par balles complexes, qui ont besoin de chirurgie reconstructive.

Ah, juste un détail : cela se passe... au Luxembourg.

résulter de la situation en cause seraient recevables ; et c) qu'il n'existe aucune raison sérieuse de penser que l'ouverture d'une enquête desservirait les intérêts de la justice. »

Mais la procureure, soumise à d'intenses pressions de la part des États-Unis et d'Israël (qui ont toujours refusé cette juridiction), entend s'assurer auprès de sa Chambre préliminaire que le territoire palestinien occupé en relève bien dans son ensemble.

On voit mal ce qui y ferait obstacle juridiquement : l'adhésion de la Palestine au Statut de Rome régissant la CPI n'a fait l'objet d'aucune contestation, non plus que sa possibilité de formuler des requêtes.

Osons croire que la France qui a toujours appuyé les investigations de la CPI, sera à ses côtés face à ceux qui rêvent de la mettre à bas.

JPR

La Palestine, laboratoire pour la surveillance de masse et marché juteux

Au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme Israël développe, utilise et vend à travers le monde des technologies de plus en plus performantes – et dangereuses pour les droits humains et les libertés publiques et civiles – dans le domaine de la reconnaissance faciale. Il est l'un des leaders mondiaux sur le marché du « business » sécuritaire, avec l'assentiment de nos démocraties, dont certaines utilisent cette technologie.

Pour une partie de la classe politique française, Israël est un modèle, cité en exemple ou soutenu. Ainsi la députée LREM Aurore Bergé, après la dernière attaque meurtrière sur la population civile de Gaza a osé déclarer : « Israël est notre première ligne de front contre le terrorisme... la France est et sera toujours aux côtés d'Israël et de sa sécurité ».

Un logiciel de reconnaissance faciale produit par AnyVision, entreprise israélienne, est utilisé par la municipalité de Nice sur décision de son maire Christian Estrosi, autre admirateur d'Israël.

AnyVision : « l'entreprise la plus éthique que l'on puisse connaître » d'après E. Etshtein, cofondateur d'AnyVision. Il prétend ne vendre sa technologie – qu'un juriste américain décrit comme « le mécanisme de surveillance le plus dangereux jamais inventé » – qu'aux seuls pays démocratiques !

Plusieurs villes américaines parmi lesquelles San Francisco, Oakland, Berkeley, Sommeville ont interdit l'usage du logiciel d'AnyVision par la police et autres agences parce qu'il peut être utilisé pour faciliter la surveillance de masse et porter atteinte aux libertés civiles.

AnyVision est une start-up israélienne fondée en 2015 dont le siège est à Tel Aviv mais qui dispose de bureaux à New York, Londres, Belfast, Mexico ainsi qu'à Singapour. Son président Amir Kaim est un ancien chef du département Sécurité au ministère israélien de la Défense. L'un de ses conseillers est Tamir Pardo, ancien chef du Mossad. Elle est en pleine expansion.

Spécialisée dans la reconnaissance visuelle des humains et des objets, AnyVision intervient dans 43 pays, 350 sites et travaille avec des gouvernements, des formations policières mais aussi des écoles, des infrastructures sportives et des aéroports.

La start-up travaille étroitement avec l'armée israélienne qui lui a décerné en 2018 le prestigieux Prix de la défense d'Israël, sans toutefois la nommer publiquement, secret militaire oblige.

« Étant donné les enjeux auxquels nous faisons face dans la région, nous avons commencé par développer l'aspect sécuritaire autour de notre produit "Better Tomorrow" lancé l'année dernière et qui a beaucoup de succès », confiait E. Etshtein à un journaliste de l'Usine Digitale, en juillet 2018.

Better Tomorrow permet d'identifier humains et objets dans une foule avec n'importe quelle caméra de sécurité ou smartphone, avec une extrême précision, de suivre leurs déplacements et d'analyser les informations grâce à l'intelligence artificielle et au *deep learning*. C'est cette technologie qui est utilisée par l'armée israélienne pour surveiller et contrôler la population palestinienne en Cisjordanie, et notamment à Jérusalem-Est.

Elle transforme les caméras passives en outils de surveillance intelligents et puissants, capables d'anticiper les comportements des personnes surveillées et d'empêcher les attaques terroristes. Non seulement cette technologie équipe les 27 check-points que les Palestiniens doivent utiliser pour entrer en Israël mais des milliers de caméras combinées à d'autres dispositifs ont été installées dans toute la Cisjordanie permettant d'exercer en tout lieu et à tout moment une surveillance de masse sur une population captive. Les forces de sécurité israéliennes et agences de renseignement surveillent aussi les réseaux sociaux et utilisent des algorithmes « pour prévenir d'éventuelles attaques », et point n'est besoin d'être militant pour faire l'objet de cette surveillance. Pour AnyVision la Cisjordanie est aussi un terrain d'essai, un laboratoire qui lui permet de mettre sur le marché un produit qui a fait les preuves de son efficacité. La technologie ayant été testée sur le terrain, elle peut être déployée sur le reste du marché :

« Nous sommes présents dans le monde entier, plus de 100 projets sont déjà en cours sur tous les continents » précise E. Etshtein.

Parmi les entreprises qui ont noué des partenariats avec AnyVision, Microsoft. Microsoft, une entreprise progressive et éthique ?

Microsoft qui se positionne comme leader moral des entreprises technologiques a récemment investi dans la start-up israélienne de reconnaissance faciale AnyVision, affirmant qu'AnyVision avait accepté de respecter ses principes. Toutefois Microsoft a refusé d'expliquer comment la conformité d'Anyvision avec ces principes avait été vérifiée avant d'investir.

Cet investissement a été vivement critiqué par les défenseurs des droits humains parce qu'incompatible avec les déclarations publiques de Microsoft relatives à la reconnaissance faciale. Aux États-Unis Shankar Narayan, directeur du projet Technologie et Liberté de l'*American Civil Liberties Union (ACLU)* a mis en garde : « L'usage généralisé de la reconnaissance faciale détruit le principe de liberté... Il n'y a jamais eu de technologie de surveillance qui n'ait pas affecté de façon disproportionnée des communautés déjà marginalisées et il n'est toujours pas évident qu'un système de surveillance faciale parfaitement impartial puisse coexister avec la démocratie... La reconnaissance faciale est l'outil le plus parfait de contrôle complet de l'espace public pour un gouvernement... Il est difficile de concevoir comment son utilisation sur une population captive pourrait être conforme aux principes éthiques de Microsoft ».

Le porte-parole de l'entreprise a déclaré prendre très au sérieux les allégations de surveillance de masse qui violeraient leurs principes, et que si elles étaient avérées cela mettrait fin à leur partenariat avec AnyVision, Brad Smith, son président, a demandé au gouvernement américain de réglementer l'usage des technologies de reconnaissance faciale « qui peuvent conduire à des intrusions dans la vie privée des personnes et empiéter sur les libertés démocratiques » (décembre 2018).

Pour d'anciens employés d'AnyVision la société n'avait pas adhéré aux principes éthiques de Microsoft... ou bien avait menti.

Mais Os Keys de l'Université de Washington, qui étudie l'éthique de la reconnaissance faciale semble douter de la sincérité des dirigeants : « Ils semblent croire qu'ils peuvent avoir le beurre et l'argent du beurre, que le principe éthique existe dans l'abstrait et qu'ils n'ont pas à s'engager dans la politique du monde réel. Mais leurs technologies le font; ce qui signifie qu'ils le font »

En décembre 2019 Brad Smith demande à l'ancien Attorney général Eric Holder d'enquêter sur la société AnyVision. On peut penser que les pressions exercées par la société civile américaine et ailleurs dans le monde sont à l'origine de cette décision...

F. Leblon



Prise de parole lors de l'atelier « Rôle des femmes dans la RP », deuxième journée

» En conclusion : la résistance populaire sort renforcée de cette conférence. Le comité d'organisation est plus déterminé que jamais à avancer dans l'unité malgré les tentatives de division inhérentes à toute société où la volonté de contrôle des pouvoirs n'est malheureusement pas absente.

La première marche vers la construction de cette stratégie nationale et internationale a été franchie avec succès. Reste à concrétiser les travaux avec les comités pour que tous s'approprient les recommandations de la conférence.

Anne Tuillon
et Mireille Sève

La décision de la CJUE sur l'étiquetage : un succès dont nous devons prendre la mesure

La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 12 novembre a confirmé la légalité des deux textes relatifs à l'étiquetage des produits des colonies israéliennes – la « communication interprétative » de l'UE de novembre 2015 et « l'Avis aux opérateurs économiques » français de novembre 2016.

Rappelons le contexte de cette décision de la CJUE : en janvier 2017, l'Organisation juive européenne (OJE) et un producteur israélien de vins installé dans la colonie de Psagot (*Psagot winery ltd*), à quelques kilomètres de Ramallah, formaient un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État contestant la légalité de « l'Avis aux opérateurs économiques relatif à l'indication de l'origine des marchandises issues des territoires occupés par Israël depuis 1967 » du ministère de l'économie et des finances du 24 novembre 2016. Dans sa décision de mai 2018, le Conseil d'État renvoyait par une question préjudicielle à la CJUE, dans la mesure où « l'avis français » s'appuyait sur un texte de l'UE de novembre 2015 (la communication interprétative). Rappelons que la DGCCRF (l'administration chargée du contrôle et la répression des fraudes) avait alors décidé en juillet 2018, pour cette raison, de suspendre les procédures engagées contre des distributeurs qui contrevenaient à l'application de l'Avis.

La décision de la CJUE est donc évidemment une bonne nouvelle, qui inscrit un peu plus dans le paysage politique et réglementaire la « différenciation » entre Israël et les colonies, toutes illégales pour le Droit international.

Bonne nouvelle donc qui nous donne un levier plus solide dans nos actions contre toutes les formes de contribution de « l'économie française » à la colonisation. Mais nouvelle insuffisante en tant que telle et qui nécessite le renforcement de nos actions pour parvenir à la disparition des produits des colonies sur le marché français.

Quel est l'impact de cette décision ?

L'impact est d'abord politique, et il suffit pour s'en convaincre de lire les réactions du gouvernement israélien et de ses soutiens. Déjà, quelques jours avant le rendu de la décision par la CJUE, et pressentant son issue

« défavorable », les polémiques se développaient au sein de l'establishment israélien pour mettre en cause l'erreur commise par *Psagot Winery* en faisant ce recours, qui risquait de renforcer à la fois l'écho de cette mesure, sa force obligatoire et donc... de renforcer le BDS.

Et c'est bien ce qui s'est passé avec d'un côté des articles clairvoyants dans la presse européenne prenant bien la mesure de la décision... et la vague de qualificatifs dans la presse des soutiens de la politique israélienne, allant « d'une décision moralement inacceptable », jusqu'à « la forme la plus primaire d'antisémitisme ».

Cet impact va bien au-delà de la seule question de l'étiquetage des produits, et la décision est bien comprise comme un rappel de l'illégalité des colonies israéliennes, dans le droit fil de la résolution 2334 de décembre 2016 du conseil de sécurité de l'ONU qui « demande à tous les États, compte tenu du paragraphe 1 de la présente résolution, de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

C'est une décision qui devrait conforter l'UE et ses gouvernements pour aller au-delà de cette seule obligation d'étiquetage et emboîter le pas à ceux, dont l'Irlande, qui s'engagent pour l'interdiction des produits des colonies sur le territoire de l'UE.

Pour les entreprises et les administrations

C'est un rappel à l'ordre direct aux entreprises, importateurs et distributeurs, qui importent des produits israéliens, pour qu'ils s'assurent effectivement de l'origine réelle des produits – face au camouflage organisé des exportateurs israéliens – et imposent leur étiquetage conforme. Et indirectement un signal complémentaire pour les entreprises, françaises ou européennes, qui participent à des activités

ou projets qui concourent à la colonisation, ou envisagent de le faire.

C'est également un cadre administratif et juridique clarifié pour les administrations de contrôle – Douanes et DGCCRF/DDPP – qui ne peuvent plus se retrancher devant les incertitudes de la réglementation et doivent maintenant assurer son application effective, en décelant les fraudes et en appliquant des sanctions pour les récalcitrants.

Sur le contexte judiciaire

On peut aussi penser que cette décision aura des conséquences sur le contexte judiciaire que l'on subit depuis les circulaires Alliot Marie/Mercier de 2010-2012. Les poursuites judiciaires menées contre les appels au boycott de produits israéliens devant les magasins ont conduit à un certain nombre (9) de procès contre les militants, heureusement le plus souvent terminés par des relaxes. Et l'on attend avec impatience la décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sur le recours fait en mars 2016 contre les décisions de la Cour de Cassation d'octobre 2015, dans une des rares affaires qui ont vu la condamnation des militants.

Des conséquences parce que la décision de la CJUE va largement au-delà d'une appréciation technique et met notamment en avant la dimension éthique – et politique – du choix des consommateurs : au point 56 elle indique « En outre, la circonstance qu'une denrée alimentaire provient d'une colonie de peuplement établie en méconnaissance des règles du droit international humanitaire est susceptible de faire l'objet d'appréciations d'ordre éthique pouvant influencer les décisions d'achat des consommateurs, et ce d'autant plus que certaines de ces règles constituent des règles essentielles du droit international (avis consultatif de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004, Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, CIJ Recueil 2004, p. 136, paragraphes 155 à 159) »

Et maintenant : comment amplifier l'impact de cette victoire ?

La décision de la CJUE constitue pour nous un point d'appui supplémentaire, qu'il faut maintenant exploiter au maximum, à tous les niveaux. Les victoires obtenues ces dernières années sont nombreuses tant sur le terrain de l'appel au boycott des produits (le B), que du désinvestissement d'entreprises françaises (le D) : Sodastream, Orange, Safège, Systra, Alstom, Egis...

La décision de la CJUE doit donner un nouveau souffle à nos actions :



Vin du Golan : flagrant délit de mensonge

Auprès des magasins et distributeurs : il faut maintenant multiplier les repérages des produits dans les magasins, les discussions avec leurs responsables pour leur expliquer le mécanisme de fraude, les actions citoyennes pour les faire connaître... Il est clair que l'étiquetage effectif « produits des colonies » conduira les magasins à retirer ces produits de leurs étals. Au niveau national, le Groupe de travail BDS a de nouveau interpellé un certain nombre de distributeurs, et notamment ceux qui commercialisent Ahava et les vins.

Auprès de la DGCCRF et des DDPP. Au niveau national il a été rappelé à la DGCCRF que les procédures suspendues en juillet 2018, doivent être relancées sans délai et amplifiées.

Mais à nous tous de le rappeler sur le terrain en multipliant les courriers de signalement aux DDPP, en les relançant ensuite... Il ne serait en particulier pas tolérable que l'étiquetage mensonger des vins ou d'Ahava reste en l'état!

Les récentes actions de notre amie de Suresnes relayées sur la liste GL, montrent l'efficacité de ces actions, qui de plus sont possibles à faire individuellement, ou en petit groupe.

Auprès des élus

Nombre de GL avaient saisi les parlementaires de cette question des produits des colonies, à la suite de la décision initiale de l'UE en novembre 2015; et une douzaine de questions parlementaires avaient alors été posées, qui à l'évidence ont pesé dans le débat et conduit à la publication de « l'Avis de novembre 2016 ». Très vite, si l'on constate que pouvoirs publics et/ou distributeurs traînent encore les pieds dans l'application de l'étiquetage, il nous reviendra de nous tourner de nouveau vers les parlementaires.

À un autre niveau les actions menées avec des élus locaux dans les quatre municipalités (Bondy, Ivry, Clermont-Ferrand, Saint-Pierre-des-Corps) avaient ouvert la voie avec le vote de vœux/résolutions affirmant leur volonté de ne pas acheter des produits des colonies israéliennes. Trois de ces vœux ont été mis en cause devant le tribunal administratif, et deux ont été rejetés. Il y a là un champ d'action à développer, à l'image aussi des exemples des municipalités espagnoles ou norvégiennes.

Quelques pistes complémentaires potentielles

› Les organisations de consommateurs

Nous avons saisi il y a quelques années ces organisations... avec peu de retours, à l'exception de la bataille menée conjointement avec Indecosa-CGT contre l'importateur français de Sodaclub OPM, une des briques de la victoire obtenue contre Sodastream. Là encore appuyons-nous sur la décision de la CJUE et sa référence très claire aux critères éthiques des choix des consommateurs, qui ont à l'évidence progressé ces dernières années.

› Les importateurs et grossistes

Les distributeurs que l'on rencontre s'abritent souvent derrière leurs fournisseurs, qui seraient les « vrais responsables », comme s'ils pouvaient se disculper de cette façon...



Dattes avec un étiquetage conforme à la réglementation

Mais les importateurs et grossistes sont aussi une cible pour nos actions. Des actions ont déjà été menées au niveau national comme au niveau local, avec des réponses variables, allant du démenti ou du déni de la part d'importateurs très liés à Israël, à des évolutions positives, par exemple la société Brousse pour l'importation de dattes.

Les marchés d'intérêt national sont un des moyens d'accéder aux importateurs et grossistes, et certains GL ont exploité cette filière. Allons aussi sur ces terrains, parce qu'au-delà des résultats immédiats c'est une façon de toucher davantage d'entreprises et de les sensibiliser.

› Les entreprises de distribution et leurs salariés

Les batailles menées pour le désinvestissement d'entreprises françaises – Orange, Safège, Banques et Axa, Systra, Alstom, Egis – ont conduit à des succès non négligeables, et le rôle des organisations syndicales dans ces résultats a été majeur. À nous de voir comment étendre avec eux au domaine de la distribution – distributeurs mais aussi administration des Douanes et DGCCRF/DDPP - nos actions communes sur ce point; avec en ligne de mire des actions devant les sièges de ces entreprises et administrations?

Apprécier nos résultats

Le rapport de 2012 « La Paix au rabais » réalisé par des ONG européennes avait popularisé, sous ce slogan maintes fois repris, le fait que « l'UE importait 15 fois plus de produits des colonies israéliennes, que de Palestine », soit 230 M€ d'importations depuis les colonies israéliennes contre 15 M€ d'importations depuis la Palestine.

Pour ce qui est de la France, ce ratio était probablement encore supérieur au chiffre de 15 en 2012, les importations françaises de Palestine étant alors infimes. La croissance

rapide des importations française de dattes palestiniennes depuis 5 ans, associée à une relative stabilisation des importations israéliennes de produits alimentaires fait que ce ratio est probablement encore autour de 5 : encore du travail en perspective donc! (cf. encadré)

Dans cette bataille contre la colonisation, et au-delà, contre la politique israélienne dans son ensemble, la décision de la CJUE clarifie un peu plus le paysage, et nous donne des armes supplémentaires pour mener notre combat pour l'interdiction des produits des colonies. Mais aussi

pour la dénonciation des entreprises qui contribuent à la colonisation (à quand la publication de la liste des entreprises qui concourent à la colonisation par le Conseil des Droits de l'Homme?) et pour la mise en œuvre par l'UE et la France au premier chef des sanctions, dont la suspension de l'accord d'association UE-Israël.

Didier Fagart

La décision de la CJUE marque le terme d'un feuilleton qui compte de nombreux épisodes

La question du traitement par l'UE des produits des colonies israéliennes a d'abord été vue sous l'angle des droits de douane applicables à ces produits, aux termes des accords d'association UE-Israël et UE-OLP. Par des avis successifs de 2001 et 2005, la Commission européenne a rappelé aux opérateurs économiques que les marchandises produites dans les colonies de peuplement israéliennes implantées sur les territoires placés sous administration israélienne depuis juin 1967 ne pouvaient pas bénéficier du régime tarifaire préférentiel prévu par l'accord d'association UE-Israël. L'arrêt de la Cour de justice de l'UE (la CJUE... déjà!) dit Arrêt Brita, de février 2010 confirmait que les produits fabriqués dans les territoires occupés sont exclus de l'Accord d'association UE-Israël. Enfin une liste des codes postaux des colonies israéliennes était publiée pour permettre la déclaration des importateurs et contrôles.

C'est sur la base de ces textes que nous avons dès 2010 saisi la Direction des Douanes et la DGCCRF pour mettre en cause les importations de Sodaclub et Ahava.

La question de l'étiquetage est venue ensuite. La mention de l'origine des produits faisait l'objet d'une réglementation générale de l'UE portant notamment sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, les cosmétiques...

Mais ce n'est vraiment qu'à partir de 2010, après des années de déclarations sur l'illégalité de la colonisation, que les gouvernements de l'UE se sont enfin saisis de cette question, avec une dimension explicitement politique. Ils suivaient en cela les recommandations des « Consuls et chefs de poste » à Jérusalem et Ramallah, qui dans leur rapport annuel de 2010 et 2011, recommandaient l'élaboration de directives sur l'origine des produits étiquetés « made in Israël ».

Certains pays avaient d'ailleurs déjà mis en œuvre des réglementations sur l'étiquetage, dès 2009 pour le Royaume Uni, ou allaient le faire, en 2012 pour l'Afrique du Sud, 2013 pour le Danemark, 2014 pour la Belgique.

À la suite du Conseil des affaires étrangères de l'UE de mai et décembre 2012, 13 pays, dont la France s'adressaient à Ashton pour que soit édictée une directive européenne sur

l'étiquetage des produits des colonies.

Ce principe de la « différenciation » des colonies par rapport à Israël proprement dit, allait enfin se traduire de façon concrète dans 3 décisions successives entre 2013 et 2015 :

Les « Lignes Directrices » de l'UE en juillet 2013, excluant des financements de l'UE les entités israéliennes au-delà de la ligne verte et les activités qui y étaient liées.

Les « avertissements aux entreprises » sur les activités dans les territoires palestiniens occupés : l'UE n'a pas produit de texte sur ce point, mais a incité les états membres à le faire, ce qu'on fait au moins 18 états, dont la France en juin 2014, dans une formulation qui reste timide. Nous l'avons cependant exploité au maximum lors des campagnes de désinvestissement menées contre Orange, Safège, les banques, le tramway...

La « communication interprétative » de novembre 2015 sur l'origine des marchandises issues des territoires palestiniens occupés, précisant que celles-ci doivent comporter explicitement la mention « colonie israélienne » sur l'étiquette.

Ce texte de l'UE était relayé un an plus tard par un avis du ministère français de l'Économie et des Finances... les actions menées par le mouvement de solidarité n'ont pas été pour rien dans ce résultat.

Le dernier épisode a été le recours pour excès de pouvoir fait devant le Conseil d'État par l'OJE et *Psagot winery* contre cet avis français, au début 2017, puis la question préjudicielle posée par le Conseil d'État auprès de la CJUE en mai 2018, et enfin la décision de la CJUE du 12 novembre, qui vient confirmer la légalité des textes de l'UE sur l'étiquetage... comme l'avait fait la CJUE en février 2010 avec l'arrêt Brita sur la question du régime douanier applicable à ces produits des colonies.

Il aura donc fallu presque 20 ans pour inscrire clairement dans le paysage politique cette « différenciation » des colonies israéliennes au sein de l'UE (et de façon plus large avec la résolution 2334 du CS de l'ONU)... et son application effective rigoureuse, notamment pour les produits des colonies, est encore devant nous.

Les importations françaises en provenance d'Israël et des colonies... et de Palestine

La France importe chaque année (période 2014-2019) pour une valeur de 1.2 à 1.3 milliards € de produits « en provenance d'Israël »⁽¹⁾.

Les importations de fruits et légumes représentent entre 130 et 165 M€, soit 11 à 13 % du total.

Ainsi les agrumes et fruits tropicaux (avocats, dattes, mangues et goyaves) se situent aux 3^e et 4^e rangs des produits importés d'Israël après la bijouterie/joaillerie et les pesticides/agrochimiques ! Les vins représentent autour de 4 M€ et les jus de fruits et de légumes autour de 9 M€.

Quelle est la part des produits des colonies dans ces importations françaises en provenance d'Israël ?

Les produits importés issus des colonies – qu'ils soient déclarés comme tels ou cachés sous une appellation mensongère – ne sont pas identifiés dans les statistiques douanières, et sont donc mélangés avec les produits israéliens.

En revanche un chiffrage ou des estimations ont fait l'objet de déclaration et publications multiples (Banque mondiale ;

rapport « La paix au rabais », *Who Profits...*) : elles tournent autour de 200 à 250 M€ pour l'ensemble de l'UE.

Compte tenu du poids de la France dans les échanges Israël/UE on peut estimer la valeur des produits des colonies importés en France autour de 25/30 M€.

Dans la mesure où les produits des colonies importés en France sont essentiellement des productions de l'agriculture, ceci signifie que 20 % environ des fruits et légumes vendus en France et étiquetés Israël, sont en fait issus des colonies. Cette évaluation est cohérente avec les analyses menées par *Who Profits*, qui a estimé le poids des produits des colonies dans les exportations ; soit plus de 50 % pour les dattes, 40 % pour les herbes, 50 % pour le raisin,...

Et les dattes palestiniennes ?

En 2014 seulement 90 tonnes de dattes étaient importées de Palestine (contre 2 400 tonnes d'Israël) ; pour 2019 (les 12 derniers mois), ce sont 580 tonnes qui ont été importées... contre toujours 2 400 tonnes d'Israël : une forte progression donc, dont il est permis de penser que c'est d'abord le résultat de la montée en puissance de la production palestinienne... mais que les actions d'appel au boycott des dattes étiquetées Israël n'y sont pas pour rien.

(1) Sources statistiques douanières, code IL pour Israël et PS pour Palestine ; les chiffres sont mis à jour mensuellement et donnent le détail par produit de base

Deux cas indiscutables

Si la réglementation de l'étiquetage sort renforcée de la décision de la CJUE, le passage à l'application effective ne va pas venir toute seule.

La mise en cause des fruits et légumes affichés avec l'étiquette Israël se heurte, dans un certain nombre de cas aux affirmations et démentis des grandes surfaces ou des importateurs... et notre incapacité à accéder à l'information de base – la facture montrant l'origine réelle – peut rendre la tâche plus difficile.

Deux cas en revanche sont indiscutables, qui affichent le mensonge sur leur étiquette : les vins et les cosmétiques AHAVA. Le maintien en l'état de leur étiquetage représenterait une violation visible, inacceptable de la réglementation réaffirmée par la CJUE. Leur mise en cause est évidemment plus facile lors de nos actions en direction des réseaux qui les distribuent.

Les cosmétiques Ahava

Rappelons que ces produits sont fabriqués à base de boues de la Mer Morte, dans une unité de production à Mitzpe Shalem, colonie israélienne au nord de la Mer Morte. Cet

atelier, avec le magasin d'exposition qui le jouxte, est un lieu de visite fréquenté par les circuits touristiques. Ses produits sont largement exportés, dont en France : d'abord par le réseau Sephora qui semble y avoir renoncé, puis aujourd'hui Monoprix, et des réseaux de pharmacies, parapharmacies...

Aux dernières nouvelles de *Who Profits*, une unité de production s'est créée du côté israélien à Ein Gedi, mais l'unité de Mitzpe Shalem reste active.

Les vins

Un certain nombre de vins sont aujourd'hui fabriqués dans des colonies – dont Psagot, à l'origine du recours contre l'Avis sur l'étiquetage. Une douzaine de caves/colonies ont été identifiées dans le très complet rapport réalisé par EUMEP (voir le site AFPS) : Gvaot, Hevron Heights, Golan Heights...

Les vins produits portent une étiquette de contenu variable, associant en général le nom de la cave/colonie et l'origine avec la mention Israël.

On les trouve beaucoup sur les sites internet (19 sites identifiés selon le rapport EUMEP), mais aussi dans les rayons de grandes surfaces comme Carrefour, Franprix...

Résolution Maillard : une mobilisation exemplaire

« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer par la haine envers les Juifs. » A la première lecture ces quelques mots placés au début d'une définition de l'antisémitisme semblent anodins et n'appellent aucune réaction véhémente. C'est pourtant à partir de là qu'une campagne importante nous a mobilisés ces dernières semaines.

Une définition ambiguë et tendancieuse

Au début des années 2000 faute d'arguments juridiques recevables, Israël et ses soutiens à travers le monde inventèrent une nouvelle arme : accuser d'antisémitisme les défenseurs des droits des Palestiniens, inventant la notion d'antisémitisme moderne.

Après plusieurs échecs auprès d'organismes européens compétents, la propagande israélienne a ciblé l'Association Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste (IHRA dans son acronyme anglais) dont l'assemblée plénière de 2016 a adopté par consensus la définition de l'antisémitisme, définition dite de travail et non contraignante.

Cette définition pose d'emblée deux problèmes. D'une part elle n'apporte rien en matière de droit : comment s'appuyer sur « une certaine perception des Juifs » pour agir juridiquement ? D'autre part, elle suppose que l'antisémitisme doive être traité spécifiquement, et non comme partie de la lutte générale contre toutes les formes de racisme.

Mais surtout, il a été ajouté à cette définition « des exemples » destinés à « guider l'IHRA », non explicitement adoptés par l'IHRA mais adjoints à tous les documents. Plusieurs de ces exemples d'actions pouvant être considérées comme antisémites concernent l'État d'Israël. Entre autres :

- Tenir les Juifs collectivement responsables des actes de l'État d'Israël.
- Refuser au peuple juif son droit à l'autodétermination, par exemple en affirmant que l'existence d'un État d'Israël est une entreprise raciste.
- Appliquer deux poids, deux mesures en imposant à celui-ci un comportement que l'on n'attend ni ne demande d'aucune autre nation démocratique.

Le piège est clair ! Une définition non contraignante,

imprécise, va devenir un outil pour la propagande israélienne permettant d'accuser les défenseurs des droits des Palestiniens d'être des antisémites « modernes ».

Une définition dangereuse

Partout où elle a été reprise, la définition de l'IHRA a été utilisée pour restreindre l'action des organisations de solidarité avec le peuple palestinien. Ainsi au Royaume-Uni les organisateurs d'un rassemblement cycliste de solidarité avec Gaza se sont vus refuser la location d'un stade. Les exemples de refus de locations de salles sont nombreux à travers le monde.

Elle est dangereuse aussi pour celles et ceux qu'elle est supposée défendre. Dès mars 2006 François Dubuisson, professeur de droit à l'Université Libre de Belgique, écrivait « en optant pour des considérations polémiques de l'antisémitisme, on risque d'affaiblir la lutte nécessaire contre cette forme de racisme, au lieu de la renforcer ».

Elle est dangereuse enfin parce qu'elle conduit à opposer les communautés les unes contre les autres alors que la lutte contre l'antisémitisme est indissociable des luttes contre le racisme, la xénophobie et la haine des groupes ethniques et religieux. Elle doit s'appuyer sur les principes des droits humains et d'égalité pour toutes et tous, partout dans le monde, en France, en Europe, en Israël et en Palestine.

Une campagne au long cours

C'est dans ce contexte que, dès février 2018, l'AFPS a organisé un colloque intitulé « A-t-on le droit de contester la politique israélienne ? » : voir PalSol n° 64.

En décembre 2018, au moment de la déclaration du Conseil de l'Union Européenne appelant les États membres à approuver la définition de l'IHRA, nous avons obtenu que la France fasse préciser que les exemples avaient été retirés.

Un premier projet de résolution appelant l'Assemblée Nationale à approuver la définition de l'IHRA a été déposé le 20 mai et n'a pas été discuté, comme prévu, lors de la séance du 29 mai. Notre mobilisation en direction des députés commence alors, en collaboration étroite avec la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et ses 39 associations membres. Ce projet est retiré le 12 novembre et remplacé immédiatement par un nouveau texte. La mobilisation

s'est encore accrue à l'annonce de l'inscription de ce projet à l'ordre du jour de la séance du 3 décembre. Mobilisation exemplaire des groupes locaux de l'AFPS, parfois dans le cadre de collectifs ou de plateformes, permettant des liens avec des députés jamais contactés jusqu'à maintenant. Mobilisation aussi des instances nationales avec de nombreuses rencontres, en coordination avec la Plateforme.

La parution d'un appel de 125 universitaires et intellectuels juifs d'Israël et d'ailleurs a eu un impact important. Retenons quelques passages de cet appel : « *L'antisionisme est un point de vue légitime dans l'histoire juive... De nombreuses victimes de l'Holocauste étaient antisionistes. Le projet de résolution les déshonore et offense leur mémoire...* » ; et aussi « *En confondant [antisionisme et antisémitisme] l'Assemblée nationale compromettrait les efforts vitaux de lutte contre le véritable antisémitisme...* », et enfin « *Nous vous demandons de lutter contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racismes mais sans aider le gouvernement israélien dans son programme d'occupation et de colonisation.* »

Il faut citer également la lettre aux députés de la CNCDDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) : « *Adopter une définition spécifique de l'antisémitisme fragilise l'approche républicaine du combat antiraciste... La définition de l'IHRA tend à faire l'amalgame entre le racisme, à combattre, et la critique légitime d'un État et de sa politique.* »

Certes le texte a été voté le 3 décembre ; mais il a été approuvé par 154 voix seulement, soit un député sur quatre. Même au sein du groupe LREM beaucoup de voix ont manqué puisque sur les 303 membres du groupe seuls 84 ont voté pour. Et il a fallu que Sylvain Maillard, porteur du texte, rappelle en présentant le texte ce qui était écrit dans l'exposé des motifs : « *Cette résolution, qui exclut les exemples de l'IHRA [...]* ».

Cette campagne a convaincu de nombreux députés, notamment LREM. Citons par exemple Yves Blein, député du Rhône, qui écrit « *Élus de la Nation, il nous revient de ne pas diviser inutilement le pays qui souffre aujourd'hui déjà de nombreuses fractures.* »

Cette résolution est inutile, notre droit positif et notre jurisprudence sont suffisamment riches pour permettre d'identifier et condamner tout acte ou expression antisémite.

Cette résolution est inopérante, la définition proposée par l'alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste faisant référence à une "certaine perception des juifs" est particulièrement floue et malvenue...

Cette résolution est enfin toxique car elle signe la fin de l'universalisme de la lutte contre tous les racismes qui est l'âme de notre République...

C'est parce que je ne reconnais qu'une communauté, la communauté nationale, que je ne peux me résoudre à voter une telle résolution. »

Et maintenant ?

Sur le plan du droit rien n'a changé. Les mêmes textes juridiques s'appliquent contre l'antisémitisme. Une résolution n'est pas une loi. Elle n'a pas adopté la définition ; elle l'a seulement approuvée.

Il faut dire et répéter que les exemples sont exclus ; c'est un résultat majeur de notre combat, que nous avons arraché dans le rapport de force final. Nous n'avons pas obtenu que ce soit écrit dans la résolution, mais cela a été dit, de manière claire et nette, par le député porteur de la résolution.

Une résolution de l'Assemblée nationale n'a pas force de loi. Mais la propagande israélienne s'en est saisie pour dire que la définition de l'IHRA a été adoptée. Certains parlent même du vote d'une loi.

Il faut dire et répéter que nous sommes engagés dans la lutte contre toutes les formes de racisme.

Il faut dire et répéter que l'on peut critiquer la politique d'occupation, de colonisation, d'apartheid de l'État d'Israël sans être accusés d'antisémitisme.

À l'occasion de cette campagne les groupes locaux ont créé des contacts avec des députés qu'il faudra entretenir dans les mois qui viennent. Il faudra également être vigilants comme l'ont été des militants canadiens qui ont évité que deux conseils municipaux adoptent la définition de l'IHRA.

Enfin et surtout notre meilleure réponse sera de poursuivre, élargir encore et amplifier nos actions de solidarité avec le peuple palestinien et notre soutien à leur résistance. ■

Claude Bardet

P.-S. : plus d'informations dans la plaquette de la Plateforme « *Les dangers de la « proposition de résolution Maillard »* » à commander à l'AFPS.

Le char et l'olivier

Une interview de Roland Nurier

Le film est sorti en salles en novembre 2019, il avait été précédé de nombreuses projections dans le cadre d'avant-premières. Au total ce sont plusieurs centaines de projections avec un accueil exceptionnel pour un film documentaire puisqu'on approchera les 17 000 spectateurs à la fin de l'année. Beaucoup de nos lecteurs ont vu le film, nombreux ont également assisté ou participé à des soirées débat. Pal Sol a donc invité Roland Nurier, son réalisateur.

Roland, tu viens de réaliser ton premier film qui est sorti début novembre 2018. Peux-tu rappeler d'abord l'origine de ce projet ?

Mon premier voyage en Palestine date de 2014. J'en suis rentré profondément marqué avec l'envie de raconter, de témoigner ! Cela fait plus de 30 ans que je m'intéresse à la géopolitique et particulièrement à cet endroit du monde car je suis un citoyen engagé... J'ai lu un grand nombre d'ouvrages sur Palestine-Israël, j'ai vu beaucoup de films documentaires ou de fiction sur cette thématique. Je suis par ailleurs membre d'une association de cinéma d'art et d'essai, et impliqué dans le festival de cinéma ERAP de la région Rhône-Alpes.

Je connais les codes du cinéma car je baigne dedans depuis l'adolescence (mon fils est dans le cinéma) donc faire un premier film sur le thème de la Palestine s'est presque imposé naturellement. Ensuite l'élément déclencheur a été ma rencontre avec la réalisatrice Mai Masri qui m'a fortement encouragé à me lancer et à témoigner avec mon regard et ma sensibilité...

Où en est-on de la diffusion et des projections ?

En 5^e semaine, 27 salles en France programmaient encore le film, c'est-à-dire plus que la semaine de sortie du 6 novembre 2019. On va probablement vers les 20 000 entrées. Cela signifie que les critiques et le bouche-à-oreille fonctionnent efficacement, que le public répond encore présent.

Quel bilan en tires-tu d'ores et déjà ?

Le film a bénéficié d'une bonne critique dans les médias. Il touche nos concitoyens et je constate en fonction de débats d'après film que la pédagogie est jugée efficace. Le public a apprécié la rigueur intellectuelle que j'ai tenté d'apporter et nombre de spectateurs ne connaissant pas bien la situation, non convaincus par avance, ont mieux compris l'histoire de ce qu'on appelle « le conflit israélo-palestinien ». La cause palestinienne bénéficie d'une sympathie certaine mais la situation apparaît encore souvent compliquée. Les médias jouent d'ailleurs un rôle souvent très néfaste dans ce sens.

Tu as aussi accompagné le film dans de nombreuses villes en France, plus qu'une tournée, un vrai périple ?

C'est un pur bonheur (même si c'est fatigant) que d'échanger avec

le public surtout lorsque celui-ci m'avoue être venu par curiosité et pour « enfin tenter de comprendre la situation en Palestine/Israël »

Tout cela est donc passé sans opposition ?

Au niveau du public certainement, avec des échanges riches et intéressants, peu de gens contestent les propos du film. Je constate une empathie très forte à l'égard du peuple palestinien et un rejet massif de la politique française et européenne de soutien à Israël. Malgré tout, force est de constater que la Palestine reste un sujet

polémique. Par exemple, je n'ai pas été invité par les « grands médias » et on a vu aussi quelques contestations virulentes et manifestation organisées sur le site « Allociné » et sur la page FB du film.

Quelles questions posées généralement ?

Beaucoup plus de questions sur le fond, sur la situation actuelle, que sur la forme. « Qu'est-ce qu'on peut faire ? Pourquoi cet abandon de la communauté internationale ? Pourquoi ce soutien éhonté à la politique israélienne ? Ah bon, je croyais que la création de l'État d'Israël était la conséquence du génocide juif de 1940-1945 ! »

Quels moments marquants ?

Des salles archipleines dans certaines grandes villes, où beaucoup de personnes sont invitées à revenir voir le film plus tard (par exemple « Les 400 coups » à Angers, au « Commedia » à Lyon...). Mais aussi des salles dans des villages, souvent bien garnies, avec un public ravi d'être présent et particulièrement attentif. Un témoignage après le débat lors d'une séance dans le Sud où une vieille dame est venue me voir discrètement et m'a dit : « *Je suis juive, je ne suis pas militante mais je suis d'accord avec tout ce qui est dit dans le film, le sionisme est une honte pour ma judaïté !* »

Quelles suites aux projections du film en salles ?

Les projections en salles devraient continuer jusqu'à l'été 2020 ; de nombreuses dates sont déjà planifiées pour janvier et février 2020. Le film pourra également être projeté de façon militante, pour un temps aussi long que possible, à la demande de groupes locaux par exemple.

Un DVD devrait sortir, probablement au dernier trimestre 2020. Il



Roland Nurier



pourra ainsi se retrouver chez chacun mais aussi dans des bibliothèques. Par contre il paraît très peu probable que le film se retrouve à la télévision.

Tes projets désormais ?

Je vais travailler un documentaire sur les Canuts de Lyon, un sujet très peu traité au cinéma et peut-être un docu-fiction-animation sur la Palestine toujours autour d'un moment d'histoire... (mais cela dépendra des financements potentiels)

Je voudrais pour finir remercier le distributeur du film « Destiny Films », les associations partenaires, au premier rang desquelles l'AFPS et ses groupes locaux extrêmement efficaces, l'UJFP (Union juive française pour la paix) et tous les militants de la cause palestinienne, connus ou inconnus, qui ont participé au succès du film. Je note aussi, qu'ils en soient remerciés, une implication importante de plusieurs intervenants du film lors de l'accompagnement de celui-ci dans les soirées débats.

Interview réalisée par Michel Basileo

Rappel : de nombreuses projections sont programmées en janvier et février (liste disponible)
 Contacts : Hervé Millet : 06 61 43 71 01 Destiny Films www.destinydistribution.com, Roland Nurier : 06 88 16 76 74

Hommage

Francine Migliorini nous a quitté brutalement, frappée par la maladie.

On ne verra plus sa longue silhouette frêle, on n'entendra plus son rire en cascade ni surtout ses prises de position affirmées concernant la cause palestinienne pour laquelle elle s'était investie jusqu'à ses derniers jours.

Elle avait rejoint l'AFPS 34 il y a trois ans, puis le GT culture, un domaine qui lui tenait particulièrement à cœur.

En avril dernier, elle avait dû renoncer à regret de participer à la mission culture (Montpellier est jumelée avec Bethléem, capitale de la culture arabe en 2020).

Lors de son enterrement, et en souvenir de celle qui aimait la littérature et la poésie, quelques vers notamment de Mahmoud Darwich ont été lus :

*Vous, qui tenez sur les seuils, entrez
 Et prenez avec nous le café arabe.
 Vous pourriez vous sentir des humains, comme nous.
 Vous, qui tenez sur les seuils,
 Sortez de nos matins.
 Et nous serons rassurés d'être comme vous,
 Des humains !*

Ses amis de Montpellier et du GT culture s'associent à la peine de ses proches et de sa famille.

Nous n'oublions pas Gaza

Dans la bande de Gaza martyrisée par un blocus inhumain depuis 2006 et les agressions militaires israéliennes meurtrières récurrentes, la culture et plus précisément ici le cinéma, témoignent de la vitalité de sa population.

Le Festival du tapis rouge

Le « Festival du tapis rouge » (*Red Carpet Human Rights Film Festival*) à Gaza, plus que jamais menacé faute de moyens, a pu se dérouler encore cette année. La première édition en 2015 a eu lieu après les bombardements de 2014. La situation à Gaza se détériore de jour en jour et les sponsors locaux ne sont tout simplement plus là. L'appel international au financement participatif lancé en début d'année a donc porté ses fruits.

Sans cinémas ouverts, les cinéphiles de Gaza se rabattent sur la télévision ou sur leurs ordinateurs portables pour visionner des films.

Ce festival des films sur les droits de l'Homme, devait présenter durant une semaine environ 45 documentaires. Il a choisi cette année pour slogan « Je suis humain » afin de faire revivre la notion de cinéma dans l'esprit de la population de Gaza et dire au monde que 60 % de la population n'est jamais sortie de la bande Gaza.

Invoquant des questions de sécurité, les propriétaires de la salle du cinéma Ameer sont revenus au dernier moment sur l'autorisation donnée préalablement. C'est donc à l'extérieur que le 4 décembre dernier, 200 spectateurs ont découvert le film *Gaza* réalisé par les Irlandais Andrew McConnell et Gary Keane, et racontant le quotidien des Gazaouis sur plusieurs années.

Gaza stories

Le festival à Gaza a fait l'objet d'un épisode de la série documentaire *Gaza Stories* réalisée par Iyad Alastal qui vient de se voir décerner le prix du meilleur documentaire du *Nazra Palestine Short Film Festival* en Italie, pour son court-métrage *La conductrice de bus*. Lors de sa récente tournée d'une dizaine de villes en France, 500 à 600 personnes ont pu découvrir ce jeune réalisateur de Gaza.

Gaza stories, réalisée depuis mars 2019, compte aujourd'hui plus de 50 épisodes de la vie de Gaza publiés chaque semaine sur Youtube et sur la page Facebook. À voir particulièrement et à diffuser largement... « *la lettre au Président Macron* »

L'Apollon de Gaza

L'AFPS soutient le film documentaire de Nicolas Wadimoff qui sort en salles le 15 janvier. En voici le synopsis : en 2013, une statue d'Apollon datant de l'Antiquité est trouvée au large de Gaza avant de disparaître dans d'étranges conditions. Œuvre de faussaires ou bénédiction des dieux pour un peuple palestinien en mal d'espoir et de reconnaissance ? Bientôt, la rumeur s'emballe alors



qu'en coulisse, différents acteurs locaux et internationaux s'agitent par souci de préservation ou pur mercantilisme. Tourné à Gaza et Jérusalem, *L'Apollon de Gaza* se déploie comme un film enquête lancé sur les traces de ceux et celles qui ont approché ou entendu parler de ce trésor national qui fait rêver et devient très vite l'objet de toutes les convoitises.

Une investigation bien menée. Le réalisateur prend le temps de dérouler le fil de son enquête. Il révèle des univers par petites touches et y inscrit ses personnages, certains exécutant les gestes de leur art. Chaque personne est approchée avec la même considération quel que soit son rôle dans l'affaire de la statue. Nous ne sommes pas tenus à l'écart de la situation quotidienne des Palestiniens que le réalisateur n'élude pas quand sur sa route il traverse un check-point, croise les patrouilles de l'occupant ou balaie en travelling latéral les béances des façades d'immeubles mutilés.

*Véronique Hollebecque,
 Michel Basileo*

Gaza Stories mérite d'être soutenu. Possibilité de s'abonner et dons sur helloasso. À voir : la vidéo de Gaza Stories : <https://www.youtube.com/watch?v=MjrVzrTjBX4> La bande-annonce de la première édition 2015 après les bombardements de 2014 : <https://www.youtube.com/watch?v=c43d5CB3rt8> Pour tout contact ou information complémentaire : gt.gaza.afps@gmail.com

Parrainer un enfant : un geste politique

Entretien avec Élisabeth, responsable du groupe parrainages

Comment as-tu été amenée à assumer cette tâche ?

Un jour, je lis un mail de l'AFPS signalant que le groupe de travail parrainages cherche un nouveau responsable. Nicole voulait passer la main, après avoir occupé ce poste pendant dix ans. Ce qu'elle a fait sans faille, avec une grande rigueur. Je ne vous cache pas que ce qui m'a séduite dans la proposition de poste, c'était la perspective de me rendre sur place, en Palestine, de rencontrer des Palestiniens (ne)s. Et même d'échanger avec eux en arabe (un jour !). Je soutiens la cause palestinienne depuis 2004. Je souhaitais un soutien plus proche.

Ta candidature a été acceptée ?

Oui. Et j'ai travaillé avec Nicole en double commande, pendant six mois, de décembre 2017 à juin 2018. Nicole m'a montré les nombreuses procédures à appliquer pour gérer les dossiers de quelque 500 enfants parrainés. Ce qui n'est pas, je l'avoue, la partie la plus exaltante – j'ai même pensé renoncer. 90 % de tâches administratives, mais indispensables.

Quelles tâches ?

D'abord la correspondance. Avec les associations partenaires en Palestine occupée, à Gaza et dans les camps du Liban⁽¹⁾ : réception des mails contenant les nouveaux dossiers à traiter, mise à jour de ces dossiers, envoi de mails pour demander des nouvelles des enfants... D'autre part la correspondance avec les parrains/marraines qui demandent des nouvelles. Il y a aussi une permanence téléphonique pour répondre aux demandes d'information. Le groupe de travail est également présent lors d'événements comme la fête de l'Huma, pour donner des informations. Je travaille en collaboration étroite avec Gilles, notre comptable, à qui incombe totalement la partie financière des parrainages. Nous avons attaqué un gros chantier : la numérisation de tous les dossiers d'enfants parrainés. Ce qui va permettre plus de réactivité aux demandes diverses, avec la possibilité pour moi d'accéder aux dossiers n'importe où.

Tu reviens d'une mission en Palestine occupée

Oui, mission de 12, avec deux autres membres de l'AFPS. Françoise, psychologue clinicienne et Marc, le trésorier de l'AFPS. Le but était de rencontrer notre association partenaire, qui choisit les enfants à parrainer, et un certain nombre de familles parrainées. Nous en avons vu 17, environ 10 % du total des filleul(e)s de Palestine occupée. Nous n'oublions pas les enfants de Gaza et du Liban, que nous espérons visiter prochainement. Notre constat : les familles sont, pour la plupart, en grande détresse, du fait de l'absence fréquente des hommes, morts ou malades. Et en raison des traumatismes qu'elles subissent du fait de l'occupation : extrême difficulté à se soigner, à se déplacer, peur des incursions nocturnes. Plusieurs enfants vus souffrent de problèmes psychiques, et la mère est presque toujours seule à faire face.

Qu'attend-on des parrains/marraines ?

Dans ce contexte d'occupation, le parrainage doit aller au-delà du soutien financier. C'est un geste politique. Françoise, psychologue clinicienne, fait le constat suivant : l'absence de perspective délite le tissu social et le tissu familial. Les Palestiniens sont dans un état de carence, affective, parentale et sociale. Le parrainage permet de sortir du face-à-face mère/enfant, il doit matérialiser la présence d'une entité tierce soutenante. C'est déjà parfois le cas : dans une famille, une jeune fille, parlant du parrain, a dit « *Il a adopté mon frère* ». Dans la deuxième, la mère a dit « *C'est son deuxième père* ». Si tu sais que tu existes pour quelqu'un au loin qui pense à toi et te le manifeste, tu gardes ou tu reprends espoir. Les familles parrainées n'ont pas toutes un ordinateur, mais un téléphone, oui. Il est donc possible aujourd'hui d'établir une relation personnelle avec la famille, d'envoyer messages, photos, avec les messageries gratuites, type WhatsApp. Certains parrains le font déjà. Nous militons à l'AFPS pour que le peuple palestinien soit rétabli dans ses droits. Le parrainage doit permettre que les enfants comme les parents gardent l'étincelle de l'espoir, tout le temps que durera l'occupation. Nous avons besoin d'encore plus de parrains et marraines.



(1) Cisjordanie : Inash El Usra
Gaza : PWU (Palestinian Women's Union)
Liban : Beit Atfal Assoumoud

Échos du CN de décembre

Le Conseil national s'est réuni exceptionnellement à Paris dans les locaux du MRAP en raison de la grève. Plus de 20 personnes étaient présentes, d'autres membres du Conseil, n'ayant pu se déplacer, participaient à la réunion par téléphone.

Bertrand Heilbronn, a ouvert la séance par un point sur l'actualité. À l'international, les propos récents du président américain et de Mike Pompeo, qui ne considèrent plus les colonies comme contraires au droit international, et le projet israélien d'une loi d'annexion de la vallée du Jourdain sont inquiétants : le déni du droit international continue. Le mouvement de solidarité doit continuer à se mobiliser pour des sanctions et la reconnaissance de l'État de Palestine, et mettre le gouvernement français face à ses responsabilités.

La situation politique en Israël reste incertaine : le pays se dirige vers une 3^e élection en moins d'un an. Les bombardements meurtriers sur Gaza sont récurrents, mais la carrière politique de Netanyahu est fragilisée. En Palestine, la question de l'unité politique est centrale. Les Palestiniens de Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza, sont partagés sur la possibilité d'élections législatives dans le contexte de l'occupation. Depuis la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël, la pression israélienne sur place s'intensifie, notamment par la fermeture d'institutions palestiniennes à Jérusalem-Est.

Fut ensuite abordé le vote de la résolution Maillard. L'énorme travail fourni en amont par le BN et les groupes locaux a permis d'engager de nombreux contacts et nous a donné une visibilité nouvelle. Le résultat peut être considéré comme un succès : seuls 154 députés sur 577 ont voté pour. Alors que nous rejetons l'antisémitisme, comme toutes les formes de racisme, sans la moindre complaisance, aucune instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme ne nous détournera de notre combat pour les droits nationaux du peuple palestinien.

S'agissant des campagnes BDS, nous les développons, les élargissant dans la durée aux agences de tourisme. La décision de la Cour de justice de l'UE est un point d'appui important dans la campagne pour l'interdiction des produits des colonies israéliennes. Les groupes locaux seront soutenus pour faciliter leur implication.

Les prisonniers politiques palestiniens restent une priorité de notre action. Un point est fait sur les prisonniers emblématiques, les tortures, la détention administrative, la condamnation des mineurs, la rétention des corps

des prisonniers décédés, la situation des prisonniers gazouis qui ne peuvent pas recevoir de visites. Est également évoquée l'évolution des modalités des parrainages de prisonniers.

Concernant la Résistance populaire, après un compte rendu de la mission nationale d'octobre qui a participé à la conférence réunissant les différents mouvements de résistance populaire et les officiels de l'Autorité Palestinienne, l'intérêt des ateliers qui ont permis aux militants de terrain d'échanger sur leurs pratiques a été souligné. A été évoquée la manifestation organisée dans un « avant-poste » colonial de la vallée du Jourdain qui a entraîné l'arrestation de membres de la mission. Un échange a permis de préciser les précautions à prendre pour éviter ce genre de situation.

Le GT Gaza a présenté la tournée en France d'Iyad Alastal, réalisateur de la série *Gaza Stories* qui a été un succès. Il est décidé de mener une action « Gaza 2020 » pour marquer l'année symbolique à laquelle la CNUCED a écrit, il y a quelques années, que « *Gaza serait invivable* ». Des événements seront organisés en lien avec la Plateforme et autour du 30 mars, Journée de la Terre et anniversaire du début des Marches du retour.

Le GT réfugiés prévoit d'organiser en 2020, une mission dans les camps de Cisjordanie pour mieux appréhender la situation de ces réfugiés et leurs relations avec les autres Palestiniens afin de développer la solidarité.

Deux points financiers ont été adoptés : l'ajout d'une 9^e tranche de cotisation pour les hauts revenus et la modification du système « d'aide aux départs en mission » pour le rendre plus accessible aux adhérents non imposables ou faiblement imposables. Un point a été fait sur les conventions en cours de finalisation avec Andines et Al Reef pour sécuriser la filière huile d'olive.

Au total, un Conseil national où a été réaffirmée la nécessité d'amplifier encore et toujours la lutte pour les droits du peuple palestinien, avec détermination et optimisme. ■

Xavier de Marmier, Bernard Gruffaz

Le Congrès de l'AFPS se tiendra les 16 et 17 mai 2020 à Saint-Denis

C'est le moment fort de la vie de notre Association.

Nos statuts nous imposent un calendrier resserré : c'est entre le 17 mars et le 6 avril que les Groupes locaux sont appelés à débattre des rapports d'activité, financier et d'orientation. Chacun est invité à participer pleinement aux réunions de préparation organisées localement.

Rappelons que les délégations sont constituées par les GL de personnes adhérant à l'AFPS au 31 décembre 2019 et à jour de leur cotisation à la date du Congrès.

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité (AFPS)

Directeur de publication :
Bertrand Heilbronn

Comité de rédaction : Michel Basileo,
Jacques Fontaine, Jacques Fröchen,
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,
Jean-Paul Roche, Mireille Sève

Président de l'AFPS :
Bertrand Heilbronn

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0923 G 83106

Imprimerie : JJ production
40 rue de Brest
35500 Vitré

Palestine
Solidarité
janvier 2020

afps@france-palestine.org
www.france-palestine.org
Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 € pour les adhérents à l'AFPS
8 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !